

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Cette publication a été réalisée par un collectif de professionnels représentant tous les secteurs du Ministère, sous la coordination du Sous-ministériat à la gouvernance, à la performance ministérielle et à l'innovation et en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction des communications au info@mapaq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110

Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)

Courriel : info@mapaq.gouv.qc.ca

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-02082-5 (PDF)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,


Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente notamment le bilan de la deuxième année du Plan stratégique 2023-2027 de notre organisation. Une fois de plus, le Ministère met tout en œuvre pour maximiser la contribution du secteur bioalimentaire à une économie vigoureuse, à une réponse engagée face aux changements climatiques et à une valorisation dynamique des territoires et des entreprises qui y opèrent.

L'année 2024-2025 marque un moment charnière, soit le terme de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*. L'heure est au bilan de la plus grande politique gouvernementale de soutien envers le secteur bioalimentaire, plaçant le consommateur au cœur du développement du secteur. Bien plus qu'un client, le consommateur est un partenaire du secteur bioalimentaire, par ses choix, par ses prises de position, par son soutien. Plus que jamais, dans un contexte géopolitique en mouvance, le consommateur est un partenaire bioalimentaire.

Dans la prochaine mouture de la Politique bioalimentaire, le travail de synergie entre le Ministère et ses partenaires demeurera au cœur de sa mise en œuvre. Nos cibles ambitieuses communes progressent positivement grâce à un effort concerté et résolu d'un solide réseau de partenaires.

Sont donc présentés dans ce rapport les résultats de nos engagements qui traduisent notre mobilisation face aux multiples défis auxquels le secteur bioalimentaire est confronté. L'équipe du Ministère demeure résolue à les relever avec tout le professionnalisme qui caractérise la grande famille bioalimentaire québécoise.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



Donald Martel

Québec, septembre 2025

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur Donald Martel

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec

Monsieur le Ministre,

Voici les résultats de l'exercice financier 2024-2025 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation notamment au regard de notre Plan stratégique 2023-2027, de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028 ainsi que de l'utilisation optimale des ressources.

Le Ministère réaffirme sa contribution à la vitalité des territoires, au développement économique du Québec et à la santé de la population. Cette contribution, qui s'incarne dans une approche de développement durable, se déploie notamment par un appui à l'autonomie alimentaire.

Notre organisation, comme plusieurs organismes publics, fait face à de nombreux défis organisationnels, notamment la rareté de main-d'œuvre et la transformation numérique de l'État. Il n'en demeure pas moins que nous gardons le cap sur nos engagements, autant en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle qu'à la préservation d'un milieu de travail performant et stimulant.

Empreint de nos valeurs de collaboration, de professionnalisme, d'équité et de transparence, le travail déployé en 2024-2025 démontre toute la détermination de l'équipe ministérielle à réaliser nos engagements avec rigueur au bénéfice des citoyens et de notre clientèle.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Verret'.

Bernard Verret, agr.

Québec, septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE VALIDATION	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	12
2.1 Plan stratégique	12
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	31
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	34
3.1 Utilisation des ressources humaines	34
3.2 Utilisation des ressources financières	37
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	39
4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	40
4.1 Gestion des effectifs	40
4.2 Développement durable	41
4.3 Occupation et vitalité des territoires	61
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	76
4.5 Accès à l'égalité en emploi	77
4.6 Allègement réglementaire et administratif	80
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	83
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	84
4.9 Politique de financement des services publics	86

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.



Bernard Verret, agr.

Québec, septembre 2025

Les membres du comité de direction

Bernard Verret

Sous-ministre

Guylaine Bouchard

Sous-ministre adjointe à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

Luc Castonguay

Responsable du Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux ressources financières et aux investissements

Yvon Doyle

Sous-ministre adjoint aux pêches, à l'aquaculture, au commerce, à la transformation et aux relations intergouvernementales

Marie-Odile Koch

Sous-ministre adjointe à la gouvernance, à la performance ministérielle et à l'innovation

Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

Sabrina Marino

Secrétaire générale

RAPPORT DE VALIDATION

Monsieur Bernard Verret

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans ce rapport incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



Brigitte Dufort

Québec, septembre 2025

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

Bien que le champ d'action du Ministère soit étendu et pluriel, sa mission décrit clairement et simplement les priorités de l'organisation. Cette mission, qui demeure l'assise de la définition de ses orientations ministérielles, est présentée dans les termes suivants :

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

Les domaines d'interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les propriétaires ou gardiens d'équidés et d'animaux domestiques de compagnie;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéral et internationaux);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la mise en œuvre de sa mission.

Contexte de l'organisation

Le secteur bioalimentaire est reconnu comme stratégique et essentiel en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation des Québécois. Il est un pilier pour l'économie durable du Québec et de ses régions ainsi que pour la santé de la population. Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le secteur bioalimentaire québécois englobe les activités de production agricole, de pêches et d'aquaculture commerciales, de transformation alimentaire et de distribution des aliments (le commerce de gros et de détail ainsi que les services alimentaires présents dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privé et public [HRI]).

Le Ministère a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique et de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier, de l'accompagnement ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre :

- La Financière agricole du Québec (FADQ);
- l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
Plus de 1 400	Personnes occupant un poste régulier ou occasionnel au 31 mars 2025
1 265 M\$ ¹	Dépenses prévues au 31 mars 2025
20	Directions territoriales et régionales au 31 mars 2025
Plus de 56 000	Inspections réalisées par le Ministère et ses mandataires au cours de l'exercice 2024-2025 auprès des établissements alimentaires et en santé et bien-être des animaux
Plus de 53 000	Permis délivrés par le MAPAQ en 2024-2025
Plus de 253,5 M\$	Aides financières versées à des entreprises bioalimentaires en 2024-2025 ²
3	Laboratoires spécialisés dans trois domaines : expertise et diagnostic en matière de phytoprotection; santé animale; et expertises et analyses alimentaires

1. Les dépenses comprennent l'aide financière versée par le Ministère à la FADQ et à l'ITAQ, deux organismes autres que budgétaires, et excluent la RMAAQ ainsi que la CPTAQ, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

2. Excluant le crédit de taxes foncières agricoles.

1.2 Faits saillants

Coconstruction de la Politique bioalimentaire du Québec 2025-2035 – Une vision commune pour l’avenir du secteur bioalimentaire

Les partenaires concernés par le secteur bioalimentaire ont été nombreux à participer à la démarche d’actualisation de la Politique bioalimentaire, renouvelant du même coup leur engagement dans l’action ayant marqué la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025.

Un fort consensus autour des grandes orientations de la prochaine Politique s’est dégagé lors de la journée d’échanges du 21 février 2025 réunissant près de 200 leaders du secteur bioalimentaire, sous la présidence du ministre André Lamontagne. Une vision commune pour les dix prochaines années et un sentiment de mobilisation des partenaires ont marqué ce jalon important de la démarche d’actualisation et permettent de mettre le cap sur 2035.

Les structures de participation existantes ont servi à solliciter les partenaires dès 2024. Aussi, une consultation publique a été menée en ligne au printemps 2024. Reconnaisant le rôle essentiel et particulier des Premières Nations et des Inuits dans le développement du secteur bioalimentaire, une démarche spécifique auprès de ces partenaires a également été menée à l’hiver et au printemps 2025. Enfin, les partenaires gouvernementaux et des centres de recherche et d’expertise ont également été consultés.

Adoption de la *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*

La *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* (projet de loi no 86) a été sanctionnée le 25 mars dernier. Cette loi constitue la plus importante révision du régime de protection du territoire agricole depuis l’adoption de la *Loi sur la protection du territoire agricole* en 1978. Elle découle des travaux réalisés dans le cadre de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, qui a eu lieu de juin 2023 à mai 2024.

La Loi a pour but premier de moderniser et de renforcer le régime de protection du territoire agricole et modifie principalement la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), adoptée en 1978. Elle introduit des dispositions qui visent à :

- suivre l’évolution du marché foncier agricole;
- s’attaquer à la spéculation touchant les terres;
- mieux déceler et sanctionner les infractions en zone agricole;
- favoriser le dynamisme des activités agricoles et leur pérennité;
- assurer le développement des activités agricoles de proximité et de l’agrotourisme;
- simplifier l’application de la LPTAA pour les demandeurs qui s’adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- assurer un arrimage entre le régime de protection établi par la LPTAA et celui de planification de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

En action en réponse aux catastrophes naturelles

En décembre 2024, après plus d'un an de travaux et de négociations avec le gouvernement fédéral, l'Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles (Initiative) est entrée en vigueur. Le coût total de l'Initiative a atteint près de 10 M\$ et a permis de verser 8,6 M\$ à 190 entreprises agricoles de légumes de plein champ, de pommes de terre, de fraises et de framboises du Québec. Une initiative ministérielle a également été mise en place en Abitibi-Témiscamingue afin de dédommager les producteurs pour les coûts exceptionnels engendrés par la sécheresse, l'objectif étant de combler les besoins alimentaires des bovins, des ovins, des alpagas et des caprins. Cette initiative a permis de verser plus de 2,3 M\$ à 140 entreprises agricoles de la région.

Réduction du fardeau réglementaire et administratif

À l'hiver 2024, en réponse aux manifestations du secteur agricole, le gouvernement du Québec a lancé un chantier collaboratif piloté par le MAPAQ et le MEIE afin de réduire le fardeau réglementaire et administratif et d'alléger les obligations qui pèsent sur les entreprises agricoles. Ce chantier mobilise 18 ministères et organismes. En réponse aux 11 mémoires déposés par des associations de producteurs, une première série de mesures, ciblant notamment l'environnement et la main-d'œuvre, a été annoncée en juin 2024. Des rencontres avec l'Union des producteurs agricoles, entre novembre 2024 et avril 2025, ont permis d'échanger et d'ajuster les actions. À ce jour, 11 mesures ont été réalisées, générant des économies annuelles de 41,9 M\$ pour le secteur agricole.

En matière d'allègement, des travaux ont également eu lieu du côté du *Règlement sur les aliments* (RLRQ, chapitre P-29). En effet, deux phases de modifications ont été entreprises en 2024-2025. Tout d'abord, une première modification du Règlement a été édictée le 13 novembre 2024 et mise en vigueur le 1^{er} décembre 2024. Par la suite, six autres mesures d'allègement réglementaire ont été entérinées dans le cadre du projet de loi n° 85, *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*. L'objectif de ces modifications était essentiellement d'alléger le fardeau administratif des entreprises.

Un Bureau pour l'application du code de conduite des détaillants alimentaires

Le Bureau du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie a lancé ses activités en mars 2025 grâce au fort leadership qu'exerce le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation depuis trois ans. Le projet de financement fédéral-provincial-territorial a été rendu possible par l'implication du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans la coordination des travaux qui assureront de meilleures relations entre les fournisseurs et les détaillants. Le MAPAQ siègera au conseil d'administration du Bureau du Code de conduite à titre d'observateur. Rappelons que le code de conduite des détaillants alimentaires est une série de principes visant à rendre les relations commerciales plus équitables entre les détaillants, les fournisseurs et les grossistes, petits et grands. Les cinq principaux détaillants en alimentation au pays – Loblaw, Metro, Walmart, Costco et Empire – ont accepté d'adhérer au code.

Une protection accrue de la santé animale

La *Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux* a été sanctionnée et est entrée en vigueur le 8 octobre 2024. Ces modifications à la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (RLRQ, chapitre P-42) permettent de mieux outiller le Québec en matière de prévention, de surveillance et d'intervention en santé animale. Les modifications apportées permettront au Ministère de répondre plus efficacement aux urgences sanitaires animales et d'ajouter des outils supplémentaires pour mieux lutter contre l'antibiorésistance.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE MOBILISÉ POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE DURABLE

Orientation 1 : Investir pour l'autonomie alimentaire et la productivité

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
Objectif 1.1 Augmenter les achats alimentaires québécois sur les marchés	Indicateur 1 Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois	92 % (± 5 %)	93 % (Atteinte)	17
	Indicateur 2 Écart du taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires appuyées en commercialisation avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec	> 0 %	14,2 % (Atteinte)	17
Objectif 1.2 Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires	Indicateur 3 Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère	1,2 G\$	2,3 G\$ (Atteinte)	19

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
Objectif 1.3 Améliorer la productivité de la main-d'œuvre des entreprises bioalimentaires	Indicateur 4 Proportion des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre	≥ 25 %	47,7 % (Atteinte)	20

Orientation 2 : Intensifier les pratiques durables et notre réponse aux changements climatiques

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
Objectif 2.1 Favoriser la santé des consommateurs et des animaux par la responsabilisation de la clientèle	Indicateur 5 Proportion des établissements alimentaires maîtrisant les risques sanitaires	≥ 95 %	96,86 % (Atteinte)	21
	Indicateur 6 Proportion cumulative des entreprises agricoles admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux	76 %	78,5 % (Atteinte)	22
Objectif 2.2 Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires	Indicateur 7 Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du Ministère	230 M\$	298,7 M\$ (Atteinte)	23

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
Objectif 2.3 Accompagner les entreprises bioalimentaires engagées dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables	Indicateur 8 Taux de variation du nombre cumulé de pratiques responsables d'entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation	+ 20 %	42 950 pratiques responsables	24
	Indicateur 9 Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales	≥ 34 %	37,1 %	25
Objectif 2.4 Appuyer le secteur bioalimentaire dans la lutte contre les changements climatiques	Indicateur 10 Estimation de la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire (en kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone - kt éqCO ₂)	255 kt éqCO ₂	164,4 kt éqCO₂ (Non atteinte)	26

Orientation 3 : Valoriser notre territoire et nos entrepreneurs bioalimentaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
Objectif 3.1 Accroître la synergie des acteurs des territoires engagés dans la réalisation de priorités et d'initiatives d'intérêts collectifs	Indicateur 11 Taux de couverture des MRC impliquées dans une entente sectorielle bioalimentaire	≥ 95 %	95 % (Atteinte)	27

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET ATTRACTIVE

Orientation 4 : Améliorer les expériences client et employé

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
Objectif 4.1 Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services clés du Ministère	Indicateur 12 Taux de satisfaction de la clientèle envers les services visés	≥ 8,3/10 (± 5 %)	8,4/10 (Atteinte)	28
Objectif 4.2 Simplifier la gestion des laboratoires d'expertise grâce à la solution numérique	Indicateur 13 Taux de réalisation d'une solution numérique unifiée	50 %	45 % ³ (Non atteinte)	29
Objectif 4.3 Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant une expérience employé optimale	Indicateur 14 Indice de qualité de vie au travail	≥ 4,00/5 (± 0,05)	4,20/5 (Atteinte)	30

3. Résultat préliminaire

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE MOBILISÉ POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE DURABLE

Orientation 1 : Investir pour l'autonomie alimentaire et la productivité

OBJECTIF 1.1 : AUGMENTER LES ACHATS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

Bien que l'accès ou la consolidation de nouveaux marchés au Québec ou hors Québec soit synonyme d'occasions d'affaires, ils ne sont pas pour autant sans risque et requièrent des investissements considérables de la part des entreprises bioalimentaires. Les environnements d'affaires et économiques ont évolué et s'inscrivent dans un contexte de mondialisation intensifiée, de chaînes d'approvisionnement comportant de plus en plus de défis et de rareté de main-d'œuvre accentuée par des changements démographiques et une compétition accrue, sans oublier les attentes grandissantes des consommateurs.

Le Ministère soutient les entreprises bioalimentaires dans le développement de leurs marchés en leur offrant un accompagnement et un soutien financier, en promouvant l'offre bioalimentaire québécoise et en favorisant l'établissement de liens d'affaires durables. L'aide offerte vise à créer un effet de levier concret tant sur les investissements des entreprises en matière de commercialisation de leurs produits que sur la croissance de leurs ventes. Le Ministère travaille également de concert avec les attachés commerciaux des délégations du Québec, dont la présence à l'étranger facilite les relations d'affaires et permet une connaissance fine des marchés porteurs.

L'achat d'aliments québécois par le milieu institutionnel est une priorité du gouvernement. Afin de promouvoir et de valoriser les produits bioalimentaires d'ici, le Ministère a lancé, à l'automne 2020, la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ), dont l'objectif en matière d'achat d'aliments québécois a été intégré à la Stratégie gouvernementale des marchés publics, coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La hausse de la consommation d'aliments québécois dans le milieu institutionnel présente des défis organisationnels à la fois pour les ministères et pour les organismes publics, les entreprises bioalimentaires québécoises et les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, comme les distributeurs et les concessions de services alimentaires. L'achat alimentaire s'inscrit dans un processus complexe de planification et d'approvisionnement qui doit être conforme aux normes et aux règlements en vigueur. L'accroissement de l'achat d'aliments québécois par les établissements publics nécessite donc des efforts qui se répercutent sur un ensemble de processus (ex. : approvisionnement alimentaire, conception des menus, connaissance de l'offre et de la disponibilité). Le déploiement de la SNAAQ devra se poursuivre pour rejoindre les établissements ne s'étant pas encore dotés d'une cible, et ce, malgré la mobilisation des ressources et une augmentation de l'intensité de leur implication.

Indicateur 1 : Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois

(mesure de départ : 46 % en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	85 % (± 5 %)	92 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)
Résultats	92 %	93 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Depuis l'automne 2020, de nombreux organismes partenaires de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ) déploient de manière continue des efforts de mobilisation des établissements publics visés en leur offrant un soutien et une expertise pour les amener à se doter de cibles d'achat d'aliments québécois. Il s'agit principalement de l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec (ITHQ), avec son service d'accompagnement en approvisionnement local; d'Aliments du Québec, avec son programme de reconnaissance Aliments du Québec au menu; et de M361, avec son appel à projets pour des aliments québécois dans nos écoles.

Rappelons que la Stratégie gouvernementale des marchés publics a intégré les objectifs de la SNAAQ relativement à la proportion d'institutions publiques visées s'étant dotées de cible d'achat d'aliments québécois. Cet arrimage a conduit à plusieurs travaux interministériels d'innovation en acquisitions alimentaires, menés de concert avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui ont permis l'ajout d'une nouvelle condition d'admissibilité dans le processus d'appels d'offres pour l'acquisition des produits d'épicerie dans le réseau de la santé. Ainsi, pour ces appels d'offres, les distributeurs soumissionnaires doivent déposer un plan de contribution aux objectifs de la SNAAQ. Cette initiative concertée permet d'établir un dialogue fécond avec les grands distributeurs, de favoriser une meilleure prise en compte des objectifs gouvernementaux par les fournisseurs dans les procédures d'acquisitions et de trouver des pistes concrètes de collaboration pour faire rayonner davantage l'offre alimentaire québécoise.

Indicateur 2 : Écart du taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires appuyées en commercialisation avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec

(mesure de départ : S.O.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	> 0 %	> 0 %	> 0 %	> 0 %
Résultats	10,5 % ⁴	14,2 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Selon une enquête menée au printemps 2025 auprès des entreprises bioalimentaires québécoises ayant reçu une aide pour développer leurs marchés et ayant terminé leur projet de commercialisation depuis au moins 12 mois, le taux de croissance de leur chiffre d'affaires est estimé à 14,1 % entre 2023 et 2024.

4. Le résultat a été corrigé depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2023-2024.

Le taux de croissance des livraisons manufacturières estimé par le MAPAQ à partir de données de Statistique Canada se situe, quant à lui, à - 0,1 % en 2024 comparativement à 2023. L'écart du taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires soutenues avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec a été de 14,2 %. La cible annuelle est donc atteinte.

OBJECTIF 1.2 : ACCÉLÉRER L'INVESTISSEMENT DANS LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

L'investissement constitue un vecteur essentiel des entreprises pour améliorer leur compétitivité et assurer leur développement durable, que ce soit dans le but d'accroître la productivité, de réduire les frais d'exploitation ou d'adopter des pratiques d'affaires responsables.

Le gouvernement du Québec a affirmé sa volonté de stimuler encore davantage l'investissement dans tout le secteur bioalimentaire, par exemple avec la mise en place d'une enveloppe spécifique pour les investissements en 2019 ou le déploiement de la Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025.

Dans ce contexte, le Ministère a mis en place une série de mesures d'aide financière visant à accélérer l'investissement dans la compétitivité des entreprises et à accroître leur capacité à s'adapter aux enjeux de développement durable. L'aide gouvernementale agit comme catalyseur des investissements générés par les entreprises.

Indicateur 3 : Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : 0,8 G\$ au 31 mars 2023⁵)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	0,9 G\$	1,2 G\$	1,5 G\$	1,8 G\$
Résultats	1,7 G\$ ⁶	2,3 G\$		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible fixée à 1,2 G\$ au 31 mars 2025 avait déjà été atteinte, les résultats des investissements cumulés générés et compilés au 31 mars de l'année dernière ayant été largement supérieurs à ce qui avait été prévu. Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, des investissements de 603,6 M\$ se sont ajoutés aux 1,7 G\$ déjà générés, portant le total cumulé à 2,3 G\$. De plus, l'ajout de l'initiative Autonomie alimentaire : projets majeurs d'investissement dans les entreprises bioalimentaires, a permis d'ajouter 274,1 M\$ d'investissements générés depuis 2022. Les investissements sont répartis comme suit pour les trois secteurs bioalimentaires :

- Agricole : 912,4 M\$
- Transformation alimentaire : 1 274,3 M\$
- Pêcheries et aquaculture : 102,8 M\$

5. La mesure de départ a été corrigée depuis la parution du Plan stratégique 2023-2027.

6. Le résultat a été corrigé depuis la parution du Rapport annuel 2023-2024.

OBJECTIF 1.3 : AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Au cours des dernières années, la rareté de la main-d'œuvre s'est imposée comme un enjeu majeur pour tous les employeurs au Québec, plus particulièrement ceux du secteur bioalimentaire, qui compte de plus en plus sur l'apport de la main-d'œuvre étrangère. Les impacts de cet enjeu pour les entreprises bioalimentaires sont nombreux : incidences sur la disponibilité des aliments, limite de la croissance économique, risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (ex. : prolongement des quarts de travail, pressions exercées sur la productivité), forte dépendance de la main-d'œuvre étrangère, etc.

La productivité de la main-d'œuvre fait partie des priorités gouvernementales au chapitre des investissements. Son amélioration permet, entre autres choses, de renforcer la résilience des entreprises bioalimentaires. L'augmentation de la productivité et de l'efficacité de la main-d'œuvre passe notamment par la robotisation et l'automatisation de procédés ainsi que par l'achat et l'installation d'équipements et d'outils technologiques.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite qu'une part importante des investissements générés par les entreprises du secteur bioalimentaire à la suite de son soutien permette l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre pour assurer la pérennité de ces entreprises.

Indicateur 4 : Proportion des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre

(mesure de départ : S.O.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 25 %	≥ 25 %	≥ 25 %	≥ 25 %
Résultats	46,5 % ⁷	47,7 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, une proportion de 47,7 % des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires, soit un peu plus de 1 500 projets, a bénéficié du soutien du Ministère par le biais de certaines mesures d'investissement spécifiques visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre. Les investissements générés sont majoritairement attribuables au Programme transformation alimentaire 2024-2026 et à l'initiative Autonomie alimentaire : projets majeurs d'investissement dans les entreprises bioalimentaires. Ces deux programmes représentent deux des plus importants leviers pour l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre pour les entreprises bioalimentaires en 2024-2025.

7. Le résultat a été corrigé depuis la parution du Rapport annuel 2023-2024.

Orientation 2 : Intensifier les pratiques durables et notre réponse aux changements climatiques

OBJECTIF 2.1 : FAVORISER LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS ET DES ANIMAUX PAR LA RESPONSABILISATION DE LA CLIENTÈLE

La maîtrise des risques sanitaires est une responsabilité qui incombe à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs. La salubrité et l'innocuité des aliments sont d'une importance capitale pour la qualité de ceux-ci et la santé de la population. À cet égard, l'inspection des établissements alimentaires concernés (restaurants, supermarchés, traiteurs, abattoirs, usines de transformation, fermes laitières) permet de concilier l'évaluation, l'intervention et l'accompagnement, et de contribuer à la responsabilisation des exploitants de ces établissements. Le travail d'inspection consiste à évaluer le niveau de maîtrise général de l'établissement par l'entremise d'un programme de contrôle de la qualité et de la formation du personnel. En plus d'établir le degré de conformité ou de non-conformité des établissements, l'inspection permet de recommander l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires (aliments, opérations, équipements, hygiène du personnel, environnement de travail). De plus, les établissements alimentaires inspectés sont sensibilisés par le Ministère à différents égards (ex. : réduction du gaspillage alimentaire).

Les enjeux de santé animale influent simultanément sur la santé humaine, les exigences en matière de commerce, la rentabilité des entreprises et le choix des consommateurs. La mondialisation des marchés ainsi que les changements climatiques et démographiques accentuent la pression sur le statut sanitaire des élevages québécois. Pour y faire face, des outils efficaces de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies doivent être développés afin de protéger la santé des animaux et des populations, et d'assurer une pérennité et une stabilité économique à l'industrie.

Le Ministère a pour objectif ultime l'amélioration durable de la santé et du bien-être des cheptels par une plus grande sensibilisation et un accompagnement structuré en ce qui a trait à l'adoption de pratiques recommandées concernant notamment l'utilisation judicieuse des médicaments, le bien-être des animaux, de même que la prévention et le contrôle des risques sanitaires, y compris la biosécurité. Pour ce faire, il met régulièrement en œuvre de nouvelles campagnes de sensibilisation et de prévention s'adressant à de nouveaux secteurs de production et portant sur de nouveaux thèmes.

Indicateur 5 : Proportion des établissements alimentaires maîtrisant les risques sanitaires

(mesure de départ : 97,2 % en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %
Résultats	96,56 %	96,89 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au cours de l'année, la grande majorité des établissements alimentaires (96,89 %) maîtrisaient leurs risques sanitaires. L'ensemble des activités d'inspection, qui maintiennent un haut niveau de sécurité des aliments et responsabilisent les entreprises face aux risques sanitaires de leurs activités, contribuent grandement à l'atteinte de ces résultats.

Indicateur 6 : Proportion cumulative des entreprises agricoles admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux

(mesure de départ : 71 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	74 %	76 %	78 %	80 %
Résultats	75,3 %	78,5 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, 331 nouvelles entreprises ont reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'adoption de bonnes pratiques de prévention et de contrôle des maladies animales. La hausse de 3 % de l'indicateur est en partie attribuable à la popularité de certaines campagnes auprès de clientèles qui font traditionnellement moins appel à un médecin vétérinaire, comme les éleveurs de bovins de boucherie et de petits ruminants. Ces campagnes portaient sur les thèmes de la télémédecine, de la gestion de l'immunité chez les veaux de boucherie et de la gestion des urgences. À noter que la nouvelle campagne sur la télémédecine visait spécifiquement une clientèle rencontrant des enjeux d'accès aux services vétérinaires.

OBJECTIF 2.2 : RENFORCER LA CAPACITÉ D'INNOVATION DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS SES DOMAINES PRIORITAIRES

Le Ministère soutient l'écosystème québécois d'innovation lié au secteur bioalimentaire, qui repose notamment sur des organismes de recherche et de transfert dont l'un des rôles est d'aider les entreprises bioalimentaires à relever les défis de compétitivité découlant des exigences en matière de développement durable des industries et d'ouverture des marchés. De plus, les organismes de recherche et de transfert doivent intégrer les attentes des consommateurs et de la société dans les systèmes de production alimentaire. L'acquisition de connaissances factuelles et applicables ainsi que la mobilisation importante de ressources pour les activités de recherche et d'innovation dans des domaines prioritaires sont cruciales pour la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire.

Les coûts de la recherche et du transfert sont élevés pour les entreprises qui peuvent difficilement les assumer entièrement. L'axe 3 de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 vise d'ailleurs à soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise.

Pour sa part, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 assure la cohésion de la démarche agroenvironnementale et favorise l'atteinte de résultats positifs pour l'environnement par l'entremise de cinq mesures phares, dont l'une porte spécifiquement sur le développement des connaissances. Une entente de partenariat avec le secteur Nature et technologies du Fonds de recherche du Québec a été signée en 2021. Elle comprend deux volets : la mise en place et la gestion du Réseau québécois de recherche en agriculture durable et la gestion du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable.

La Politique bioalimentaire, avec sa cible relative à l'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés au Québec et son plan de mise en œuvre, mise également sur l'innovation des entreprises de transformation alimentaire pour offrir et mettre en valeur des aliments présentant une bonne qualité nutritive. Cette cible concorde avec la Politique gouvernementale de prévention en santé et le Plan d'action interministériel 2022-2025.

Sur le plan de la recherche et de l'innovation, en plus de ses propres investissements, le Ministère mise encore sur un effet de levier auprès de ses partenaires pour accroître les efforts à cet égard dans le secteur bioalimentaire, selon les principes de la Politique sur la conduite responsable en recherche.

Indicateur 7 : Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : 87,1 M\$ au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	147 M\$	230 M\$	294 M\$	358 M\$
Résultats	189,8 M\$	298,7 M\$		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, le secteur de la recherche et de l'innovation bioalimentaire a généré des investissements cumulés de 298,7 M\$, à la suite du soutien du MAPAQ. Ce montant a permis au Ministère de dépasser sa cible annuelle de plus de 68 M\$, principalement grâce au financement de 74 nouveaux projets de recherche et d'innovation.

Il convient également de souligner un investissement de 5 M\$ réalisé en 2024-2025 dans le cadre de l'entente avec le secteur Nature et technologies du Fonds de recherche du Québec. Cet investissement vise à établir un réseau d'expertise en agriculture durable et à mettre en place un programme en partenariat orienté sur l'agriculture durable.

OBJECTIF 2.3 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES ENGAGÉES DANS L'IMPLANTATION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les enjeux en matière de durabilité du secteur bioalimentaire sont nombreux et variés, notamment quant à l'approvisionnement, à l'investissement, à la santé des consommateurs et des animaux, à l'offre de produits écoresponsables, à la gestion des ressources naturelles ainsi qu'à la biodiversité, et ce, dans un contexte de changements climatiques et de transition socioécologique. Le sérieux des engagements liés au développement durable est de plus en plus déterminant pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée de même que la réponse aux attentes des consommateurs, des grands acheteurs et des bailleurs de fonds, par exemple avec l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par sa mission, le Ministère soutient sa clientèle depuis plusieurs années par le biais de mesures d'aide financière à vocation de développement durable. Il vise à mesurer l'évolution des efforts des entreprises bioalimentaires relatifs à l'implantation de pratiques d'affaires responsables, dont les pratiques agroenvironnementales. L'engagement des entreprises bioalimentaires financées par le Ministère, dans le cadre de mesures ciblées visant principalement l'implantation de pratiques d'affaires responsables, fera l'objet d'un suivi au regard des pratiques et de la proportion des entreprises agricoles. Ces pratiques peuvent être en lien avec, par exemple, des enjeux environnementaux ou sociaux (ex. : gestion des matières résiduelles, réduction des pertes alimentaires, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, gestion des risques sanitaires, alimentaires, environnementaux et de santé publique, utilisation de technologies propres, efficacité énergétique), des engagements gouvernementaux précis en matière de durabilité (ex. : ceux liés aux objectifs du Plan d'agriculture durable 2020-2030), la conformité législative ou réglementaire, la mise aux normes ou l'accompagnement des entreprises pour l'adoption de bonnes pratiques.

Indicateur 8 : Taux de variation du nombre cumulé de pratiques responsables d'entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation

(mesure de départ : S.O.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mesure du nombre initial	+ 20 % par rapport à 2023-2024	+ 20 % par rapport à 2024-2025	+ 20 % par rapport à 2025-2026
Résultats	42 950 ⁸ pratiques responsables	+ 14 % par rapport à 2023-2024		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, les entreprises du secteur bioalimentaire ont implanté 49 200 pratiques responsables, soit près de 14 % de plus qu'en 2023-2024. Cette progression s'explique notamment par les programmes Prime-vert, services-conseils et d'amélioration de la santé animale au Québec ainsi que l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Leur contribution à cet indicateur n'a cependant pas permis d'atteindre la cible anticipée de 20 %. Néanmoins, le Ministère entend poursuivre le soutien aux entreprises dans l'implantation de pratiques responsables par le biais de ses programmes.

8. La mesure du nombre initial a été corrigée depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2023-2024.

Indicateur 9 : Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

(mesure de départ : 36 %⁹ au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 34 %	≥ 34 %	≥ 34 %	≥ 34 %
Résultats	35,6 % ¹⁰	37,1 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, la proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales est de 37,1 %, ce qui dépasse la cible prévue. Ce résultat est principalement attribuable à l'augmentation de la participation des producteurs agricoles à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales 2021-2027, qui a plus que doublé par rapport à l'année de référence.

9. La mesure du nombre initial a été corrigée depuis la parution du Plan stratégique 2023-2027.

10. Le résultat a été corrigé depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2023-2024.

OBJECTIF 2.4 : APPUYER LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le secteur bioalimentaire québécois est responsable d'environ 20 % du total des émissions de GES au Québec. En 2021, le secteur de la production agricole rejetait à lui seul 8,05 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, ce qui représentait 10,4 % des émissions de GES québécois. La même année, la production agricole arrivait au troisième rang parmi les grands secteurs d'émission de GES, derrière les transports et l'industrie. Dans ce contexte, les entreprises du secteur bioalimentaire doivent contribuer à l'effort global de réduction des émissions de GES du Québec tout en étant confrontées à des enjeux spécifiques liés à l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

La participation active du secteur bioalimentaire à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 est une priorité.

C'est notamment à l'aide du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 ainsi que de certaines mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 que le secteur bioalimentaire québécois peut contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Plusieurs interventions du Ministère visent d'ailleurs à outiller les acteurs du milieu pour qu'ils puissent prendre de meilleures décisions en ce sens. En parallèle, les pratiques et les technologies continuent d'évoluer, et l'amélioration générale des performances permet de diminuer l'intensité de ces émissions.

Le Ministère poursuit ses efforts à cet égard en déployant différentes interventions visant à contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du secteur bioalimentaire.

Indicateur 10 : Estimation de la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire (en kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone - kt éqCO_2)

(mesure de départ : 90 kt éqCO_2 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	155 kt éqCO_2	255 kt éqCO_2	155 kt éqCO_2	105 kt éqCO_2
Résultats	151,7 kt éqCO_2	164,4 kt éqCO_2		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'estimation de la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrée par des interventions ministérielles tient compte des pratiques implantées sur les superficies déclarées dans le cadre de la Rétribution agroenvironnementale qui contribuent à réduire les émissions de GES et à capter le carbone. Cet indicateur considère également des projets et actions structurantes financés dans le cadre du plan de mise en œuvre (PMO) du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Le résultat pour l'année 2024-2025 est en deçà des attentes. Des modifications introduites à la Rétribution agroenvironnementale, notamment la reconnaissance d'une nouvelle pratique liée à la gestion améliorée des matières fertilisantes, contribueront à l'atteinte des cibles pour les prochaines années.

Orientation 3 : Valoriser notre territoire et nos entrepreneurs bioalimentaires

OBJECTIF 3.1 : ACCROÎTRE LA SYNERGIE DES ACTEURS DES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA RÉALISATION DE PRIORITÉS ET D'INITIATIVES D'INTÉRÊTS COLLECTIFS

En matière de développement territorial, le rôle du Ministère repose sur divers fondements, dont la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 et la Politique bioalimentaire. Cette stratégie resitue les décisions en matière de développement au palier régional en s'appuyant sur les priorités de développement établies par les élus municipaux de chaque région et sur la capacité d'agir des ministères et des organismes pour adapter leurs interventions en étant au service des régions. Le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires dans lequel sont présentés des engagements visant à concrétiser les trois objectifs phares de la Stratégie, soit la décentralisation, la délégation et la régionalisation. De son côté, la Politique bioalimentaire s'articule autour d'orientations, dont la quatrième, qui s'énonce comme suit : « Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire ».

Le développement du secteur bioalimentaire québécois repose notamment sur l'identification de priorités stratégiques communes ainsi que sur la mise en œuvre synergique de projets et d'activités ayant des retombées collectives. Cela passe, entre autres, par la concertation des différents acteurs liés au développement du secteur bioalimentaire et situés sur l'ensemble du territoire québécois. Les ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire contribuent à la concertation de ces acteurs pour permettre la mise en œuvre de projets liés aux priorités des territoires. Au cours des dernières années, l'implication du Ministère dans la mobilisation de ces acteurs lors d'exercices de concertation a atteint un niveau se rapprochant d'une couverture complète du territoire québécois. Les ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire permettent de mettre en œuvre différents projets prioritaires pour les régions, par exemple la promotion des marques territoriales et le soutien aux initiatives de mise en marché de proximité.

Le Ministère poursuit ses efforts avec les municipalités régionales de comté (MRC) pour le maintien de la mobilisation et de l'implication des partenaires existants dans ces exercices de concertation. Ses directions régionales jouent un rôle stratégique dans le maintien de cette mobilisation afin de permettre de contribuer à la valorisation du territoire et au développement du secteur bioalimentaire.

Indicateur 11 : Taux de couverture des MRC impliquées dans une entente sectorielle bioalimentaire

(mesure de départ : 95 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %
Résultats	96 %	95 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, 95 % des MRC, soit 96 d'entre elles, avaient conclu une entente sectorielle de développement bioalimentaire. La légère baisse du résultat en 2024-2025 n'atténue en rien la mobilisation des MRC, ni celle des autres partenaires, à poursuivre le développement du secteur bioalimentaire autour des priorités établies. Les directions régionales du MAPAQ jouent un rôle stratégique important dans le maintien de cette mobilisation pour contribuer à la valorisation du territoire et au développement du secteur bioalimentaire. Plusieurs directions régionales œuvrent d'ailleurs déjà auprès de leurs partenaires afin de renouveler leurs ententes sectorielles.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET ATTRACTIVE

Orientation 4 : Améliorer les expériences client et employé

OBJECTIF 4.1 : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L'ÉGARD DE LA PRESTATION DE SERVICES CLÉS DU MINISTÈRE

La *Loi sur l'administration publique* impose plusieurs exigences aux ministères et aux organismes gouvernementaux, dont celles de connaître les attentes de leur clientèle et de publier une déclaration de services aux citoyens (DSC). En 2019-2020 et en 2022-2023, le Ministère a mené deux sondages pour mesurer la satisfaction des principaux segments de sa clientèle. Par le passé, cette dernière était généralement satisfaite de ses relations avec le Ministère.

De plus, le Ministère vise à s'assurer que la satisfaction de sa clientèle par rapport à sa prestation de services se maintient ou s'améliore et qu'il respecte les engagements qu'il a pris dans sa DSC. À cet égard, il est prévu de sonder à deux autres reprises (en 2024-2025 et en 2026-2027) les clientèles des services visés, ce qui a été réalisé pour le présent exercice. Les services sont déterminés à partir des derniers résultats disponibles et, le cas échéant, selon certains enjeux spécifiques en lien avec l'offre ou la qualité de la prestation de services du Ministère. Cette façon de faire permet de mesurer l'atteinte des engagements de sa DSC en plus de trouver des pistes d'amélioration possibles.

Indicateur 12 : Taux de satisfaction de la clientèle envers les services visés

(mesure de départ : 8,3/10 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	-	≥ 8,3/10	-	≥ Résultat au 31 mars 2025 (± 5 %)
Résultats	S.O.	8,4/10		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La satisfaction de la clientèle pour la période visée est de 8,4/10, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport au dernier sondage réalisé en 2022-2023. Le sondage a permis de sonder 1 485 bénéficiaires de services du MAPAQ. Les services ayant fait l'objet d'une évaluation de la satisfaction sont l'aide financière; le Programme de crédit de taxes foncières agricoles; l'enregistrement agricole; l'inspection des aliments; et les demandes et renouvellements de permis alimentaires et de catégorie Pêcheurs, aquaculteurs et transformateurs marins. Les équipes du MAPAQ poursuivent leurs efforts afin de garder un taux élevé de satisfaction de ses différentes clientèles.

OBJECTIF 4.2 : SIMPLIFIER LA GESTION DES LABORATOIRES D'EXPERTISE GRÂCE À LA SOLUTION NUMÉRIQUE

Le Ministère dispose de trois laboratoires d'expertise qui se préoccupent de la santé des animaux et des végétaux ainsi que des aliments vendus au Québec. Ces laboratoires ont une expertise en matière de phytoprotection, de santé animale et d'analyses alimentaires. Ils offrent des services d'expertise analytique afin d'apporter un soutien à la surveillance de la santé du cheptel québécois et des problématiques phytosanitaires en plus de contribuer à assurer l'innocuité des aliments consommés au Québec. Dans un esprit de complémentarité, ils assurent une surveillance du secteur bioalimentaire pour le bien des producteurs et des consommateurs. La synergie qui existe entre les laboratoires du Ministère et leurs partenaires améliore la capacité et la rapidité d'intervention en cas de crise. Les laboratoires d'expertise constituent donc un service clé du Ministère. Ce dernier a choisi d'y consacrer en priorité ses efforts en matière de transformation numérique.

Dans le cadre de son projet de plan de transformation numérique 2023-2027, le Ministère souhaite être une organisation performante et agile qui offre des outils efficaces à la clientèle et au personnel des laboratoires d'expertise en les optimisant selon leurs besoins, et ce, pour maximiser les expériences client et employé.

Le Ministère élabore une solution numérique unifiée afin de simplifier la gestion des laboratoires d'expertise. Il s'agit d'un projet qui consiste à munir les trois laboratoires d'un seul système informatique, ce qui réduira les efforts d'entretien.

Indicateur 13 : Taux de réalisation d'une solution numérique unifiée

(mesure de départ : 0 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	20 %	50 %	80 %	100 %
Résultats	24 %	45 % ¹¹		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le projet a pris du retard en raison de modifications à la structure de gouvernance du projet et de l'amélioration des outils de suivi. Il a repris sa cadence au cours de l'été et la publication d'un appel d'offres au cours de l'automne 2024 a permis la tenue d'un comité de sélection et la réalisation d'un banc d'essai au cours des premières semaines de 2025. Le contrat avec le fournisseur sélectionné a été signé le 25 mars 2025. Dès lors, des travaux d'intégration et de configuration ont été entamés. L'équipe du MAPAQ garde le cap sur sa cible finale.

11. Résultat préliminaire.

OBJECTIF 4.3 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT UNE EXPÉRIENCE EMPLOYÉ OPTIMALE

Dans un souci d'attractivité et de rétention de son personnel, il importe pour le Ministère d'assurer un milieu de travail sain et stimulant qui favorise une expérience employé optimale. Depuis 2020-2021, l'outil de sondage qu'il utilise lui permet de brosser le portrait de la situation en matière de santé et de qualité de vie au travail, ce qui lui permet par la suite de prioriser les actions à accomplir selon différents indicateurs mesurés. Par exemple, la reconnaissance au travail, le soutien du gestionnaire, l'engagement, les occasions de développement professionnel, l'autonomie, la clarté des rôles et l'équilibre entre le travail et la vie privée peuvent être évalués.

Le Ministère poursuit le suivi de cet indicateur et la mise en place d'actions visant à soutenir ses gestionnaires et les membres de son personnel dans le maintien ou l'amélioration de différents aspects liés à une expérience employé optimale ainsi qu'à un milieu de travail sain et stimulant permettant le déploiement du plein potentiel des personnes.

Indicateur 14 : Indice de qualité de vie au travail

(**mesure de départ :** moyenne de 3,98/5 de 2020-2021 à 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 4,00/5 (± 0,05)	≥ 4,00/5 (± 0,05)	≥ 4,00/5 (± 0,05)	≥ 4,00/5 (± 0,05)
Résultats	4,11/5	4,20/5		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le résultat 2024-2025 représente le meilleur résultat ministériel depuis le début de cette mesure. Plusieurs actions réalisées ont permis de dépasser notre cible, dont :

- la mise en place d'un programme d'encouragement à la pratique d'activité physique;
- des formations sur des thématiques variées, dont les défis du changement, la civilité au travail et les clés de la reconnaissance;
- l'organisation d'une deuxième cohorte de relève en gestion pour le personnel ayant un intérêt pour un poste de cadre;
- le déploiement de Brio Apprentissage, une plateforme numérique regroupant les formations offertes au personnel afin de soutenir le développement des connaissances;
- la bonification du régime ministériel d'horaire variable afin d'offrir une meilleure conciliation travail-vie personnelle.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère s'est engagé à faire un suivi des résultats relatifs à la satisfaction de ses clientèles et à l'efficacité du traitement de leurs demandes à l'indicateur 12 du plan stratégique (voir la section 2.1).

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le gouvernement du Québec s'est engagé à renforcer ses relations avec les citoyens et à leur offrir des services de qualité en harmonie avec leurs besoins et au meilleur coût possible. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souscrit entièrement à cette orientation en vue d'améliorer de manière continue la qualité des services qu'il fournit à la population du Québec et à ses clientèles. Dans sa plus récente déclaration de services aux citoyens (DSC), publiée à l'automne 2024, le Ministère, ainsi que toute son équipe, a réaffirmé son engagement à fournir en toute circonstance à ses clientèles des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : décembre 2024

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
Engagement relatif aux services téléphoniques - renseignements généraux Répondre aux demandes d'information générale dans un délai de trois minutes.	90 % des appels	85 % des appels	90 % des appels (Atteinte)
Engagement relatif à l'enregistrement des exploitations agricoles Traiter les demandes d'enregistrement ou de mise à jour d'un dossier d'enregistrement dans un délai de 30 jours ouvrables.	S.O. Nouvel engagement	80 % des demandes	91 % des demandes (Atteinte)

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
<p>Engagement relatif aux demandes d'information complémentaire concernant le dossier client – Programme de crédit de taxes foncières agricoles</p> <p>Fournir une réponse au client dans un délai de 10 jours ouvrables.</p>	S.O. Nouvel engagement	95 % des demandes	S.O. ¹²
<p>Engagement relatif à la confirmation de la recevabilité d'une demande d'aide financière complète dans le secteur agricole</p> <p>Envoyer la confirmation de la recevabilité au client dans un délai de 20 jours ouvrables pour les initiatives ministérielles et les programmes administrés par le Ministère qui visent directement la relève agricole, la productivité de la main-d'œuvre et l'environnement (entreprises).</p>	S.O. Nouvel engagement	80 % des demandes	96 % des demandes (Atteinte)
<p>Engagement relatif au traitement des demandes de permis de restauration et de vente au détail</p> <p>Traiter les demandes de permis de restauration et de vente au détail (nouveaux permis et renouvellements) dans un délai de 25 jours ouvrables suivant leur réception.</p>	S.O. Nouvel engagement	90 % des demandes	98 % des demandes (Atteinte)
<p>Engagement relatif à la diffusion des condamnations et des suspensions de permis</p> <p>Procéder à l'affichage en ligne des condamnations et des suspensions de permis des établissements alimentaires.</p>	S.O. Nouvel engagement	95 % des condamnations et des suspensions de permis	Condamnations : 96,4 ¹³ % Suspensions de permis : 100 % (Atteinte)
<p>Engagement relatif au traitement des demandes d'accès à l'information</p> <p>Répondre aux demandes d'accès à l'information dans le respect des délais prescrits par la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>.</p>	100 % des demandes	100 % des demandes	100 % des demandes (Atteinte)
<p>Engagement relatif au traitement des plaintes</p> <p>Traiter les plaintes dans un délai de 25 jours ouvrables.</p>	96 % des plaintes	85 % des plaintes	100 % des plaintes

12. Les travaux de reddition de cet engagement ont mis en lumière que des modifications dans la compilation de l'information étaient nécessaires pour obtenir un résultat fiable. Ces modifications ont été appliquées et permettront la publication d'un résultat à la prochaine mesure.

13. Cette donnée exclut les statistiques de la Ville de Montréal.

Suivi 2024-2025 des plaintes sur la qualité des services

Catégories	Première instance	Deuxième instance ¹⁴
Reçues	18	2
Traitées	18	2
Fondées	2	2

14. Les demandes de révision de décisions des programmes d'aide financière n'ont pas été comptabilisées comme étant des plaintes sur la qualité des services, bien que le canal de deuxième instance les traite selon les mêmes paramètres.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2023-2024	2024-2025	Écart
Politiques bioalimentaires, ressources financières et investissements	88	92	4
Développement durable, territorial et sectoriel	451	442	-9
Gouvernance, performance ministérielle et innovation	201	212	11
Salubrité alimentaire, inspection et santé animale	522	516	-6
Pêches, aquaculture, commerce, transformation, et relations intergouvernementales	106	109	3
Direction du ministère	54	43	-11
Total	1 422	1 414	-8

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la [Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	1,1	1,7	1,6

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	1,3	2,0	4,2
Professionnel	3,3	4,6	4,1
Fonctionnaire	5,3	5,3	3,0
Total	4,0	4,7	3,7

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne	1 062,10 \$	1 409,54 \$	1 380,74 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) ¹⁵ 2024-2025
Retraite	36	2,8	45	3,4	31	2,3	2,0
Démission	36	2,8	25	1,9	21	1,6	3,1
Mutation de sortie	86	6,7	73	5,6	33	2,5	3,8
Total – Départ volontaire	158	12,3	143	10,9	85	6,4	9,0
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	1 282	S.O.	1 310	S.O.	1 327	S.O.	S.O.

15. Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire et à celle des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹⁶ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
98	62

16. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ¹⁷ (000 \$) [1]	Dépenses estimées au 31 mars 2025 ¹⁸ (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Dépenses réelles 2023-2024 ¹⁹ (000 \$) [4]
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments				
Direction et administration	60 492,4	67 849,4	7 357,0	59 206,8
Développement durable, territorial et sectoriel	211 740,9	182 445,9	(29 295,0)	173 184,1
Transformation, marchés, main-d'œuvre et politiques intergouvernementales	53 797,3	45 149,7	(8 647,6)	46 120,9
Pêches et aquaculture commerciales	19 318,2	21 917,6	2 599,4	48 590,0
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	221 894,5	259 456,1	37 561,6	242 288,2
Salubrité alimentaire, inspection et santé animale	74 312,8	84 254,6	9 941,8	78 849,5
Politiques bioalimentaires, programmes et innovation	153 161,1	135 757,1	(17 404,0)	125 559,1
SOUS-TOTAL - Programme 1	794 717,2	796 830,4	2 113,2	773 798,6
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance ²⁰	1 000,0	0,0	(1 000,0)	0,0
Total - Programme 1	795 717,2	796 830,4	1 113,2	773 798,6
Programme 2- Organismes d'État²¹				
La Financière agricole du Québec	390 308,7	425 048,7	34 740,0	394 144,4
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	35 682,2	43 391,1	7 708,9	47 984,0
Sous-total Programme 2	425 990,9	468 439,8	42 448,9	442 128,4
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	10 000,0	0,0	(10 000,0)	0,0
Total - Programme 2	435 990,9	468 439,8	32 448,9	442 128,4
Total APA	1 231 708,1	1 265 270,1	33 562,0	1 215 927,0

17. Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.

18. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

19. Comptes publics 2023-2024.

20. À ces mesures s'ajoute une somme de 40,5 M\$ en 2024-2025 provisionnée au Fonds de suppléance pour assurer le financement du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

21. Considérant uniquement l'aide financière versée par le Ministère à la Financière agricole du Québec et à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, deux organismes autres que budgétaires, et excluant la Commission de protection du territoire agricole ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

Les écarts entre le budget de dépenses 2024-2025 et les dépenses prévues au 31 mars 2025 s'expliquent par des virements ou des transferts de crédits ou, le cas échéant, par des recours au Fonds de suppléance qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, ainsi que par des crédits au net prévus au Programme 1.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Principales réalisations en ressources informationnelles en 2024-2025

Les ressources informationnelles soutiennent les ambitions du Plan stratégique 2023-2027 visant une organisation performante et attractive par l'amélioration des expériences client et employé.

De plus, la cybersécurité reste une priorité au sein de l'organisation. Tous les efforts en ce sens continuent d'être déployés au Ministère, ce qui assure un environnement fonctionnel et sécuritaire à son personnel et à sa clientèle. Une large partie des dépenses en 2024-2025 concernent les activités d'entretien et d'amélioration des systèmes de mission et de soutien du Ministère.

D'importants efforts ont également été déployés dans la mise en place d'une zone d'accueil infonuagique qui permettra d'accueillir les infrastructures physiques et les systèmes applicatifs du MAPAQ d'ici la fin de l'année 2025.

Le premier bénéficiaire de cette zone d'accueil, le Répertoire des aliments québécois, a été livré au troisième trimestre de 2024-2025. Ce service introduit également l'utilisation de ClicSÉCUR Entreprises, la solution d'authentification gouvernementale.

Une solution numérique pour offrir aux clientèles et employés du MAPAQ la possibilité de soutenir la transmission de demandes via un « Espace client » sécurisé est également en cours de réalisation.

Un projet visant le paiement en ligne est passé en phase d'exécution au troisième trimestre de 2024-2025. À terme, cette fonctionnalité constituera un allègement administratif important pour les clientèles et permettra de traiter les dossiers plus rapidement et de manière sécurisée tout en simplifiant le paiement en ligne pour diverses clientèles du Ministère.

Finalement, le Ministère a poursuivi ses investissements en acquisitions d'équipements informatiques totalisant près de 1 621 000 \$, assurant à ses employés un accès à des appareils toujours performants et sécuritaires. Le reste des investissements est consacré aux projets informatiques.

Valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

Types de compte	Budget autorisé (000 \$)	Coût réel (000 \$)	Coût réel (%)
Dépenses	27 388,1	32 078,2	117
Investissements	5 225,2	3 626,1	69
Total	32 613,3	35 704,3	109

4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés²²

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	175 222	0	175 222	96	91	5
2. Personnel professionnel	1 368 026	10 528	1 378 554	755	741	14
3. Personnel infirmier	-	-	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	945 169	9 050	954 219	522	517	5
6. Agents de la paix	-	-	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	3 270	347	3 617	2	3	-1
Total	2 491 687	19 925	2 511 612	1 375	1 352	23

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	97 400,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	49	22 447 586,73 \$
Total des contrats de service	51	22 544 986,73 \$

²². Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.2 Développement durable

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs ²³	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
1.1.1 - Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1 - Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales	1.1 - Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales	≥ 34 % annuellement	37,1 % (Atteinte)
	2 - Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables	2.1 - Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire	100 projets	235 projets (Atteinte)
1.1.2 - Accélérer le développement de l'économie circulaire	3 - Encourager l'économie circulaire	3.1 - Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire	49 projets	146 projets (Atteinte)
1.1.3 - Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	4 - Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité	4.1 - Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire	80 M\$	87,41 M\$ (Atteinte)
1.2.1 - Assurer le développement des compétences vertes	5 - Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030	5.1 - Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l'un des thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030	5 %	10,6 % (Atteinte)

23. Les sous-objectifs sont tirés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Sous-objectifs ²³	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
1.3.1 - Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	6 - Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé	6.1 - Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé	50 projets	69 projets (Atteinte)
1.3.2 - Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	7 - Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel	7.1 - Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois	≥ 92 % (± 5 %)	93 % (Atteinte)
2.1.2 - Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	8 - Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole	8.1 - Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole	5 % annuellement	8 % (Atteinte)
2.2.1 - Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	9 - Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles	9.1 - Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire	+ 5 % (par rapport à la mesure de départ)	+ 15 % (par rapport à la mesure de départ) (Atteinte)
2.2.2 - Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	10 - Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement	10.1 - Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement	10 % annuellement	10,6 % (Atteinte)
3.1.1 - Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	11 - Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires	11.1 - Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ	1,2 G\$	2,3 G\$ (Atteinte)

Sous-objectifs ²³	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
3.2.3 - Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	12 - Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées	12.1 - Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ	2 activités annuellement	2 activités réalisées (Atteinte)
5.1.1 - Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	13 - Évaluer la durabilité des interventions ministérielles	13.1 - Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	100 %	100 % (Atteinte)
5.2.1 - Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	14 - Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires	14.1 - Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ	230 M\$	298,7 M\$ (Atteinte)
5.3.4 - Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	15 - Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité	15.1 - Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité	63 %	75 % (Atteinte)
	16 - Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité	16.1 - Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ	75 %	95 % (Atteinte)
5.4.1 - Accroître la part des acquisitions responsables	17 - Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ	17.1 - Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables	25 % annuellement	45 % (Atteinte)
5.5.1 - Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	18 - Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ	18.1 Indice de maturité numérique responsable	33 %	34,85 % (Atteinte)

Sous-objectifs ²³	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.7.1 - Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	19 - Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles	19.1 - Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles	50 % annuellement	20 % (Non atteinte)
5.8.1 - Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	20 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ	20.1 - Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ	- 2,5 % par rapport à la mesure de départ	+ 7 % par rapport à la mesure de départ (Non atteinte)
5.8.2 - Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo chez les employés de l'État	21 - Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ	21.1 - Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable	65 % annuellement	68,67 % (Atteinte)

Synthèse des activités :

SOUS-OBJECTIF 1.1.1 : ACCROÎTRE LA PROPORTION D'ENTREPRISES QUI AXENT LEUR STRATÉGIE D'AFFAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 : Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

Indicateur 1.1 : Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement
Résultats	35,6 % ²⁴	37,1 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Voir les explications de l'indicateur 9 du Plan stratégique à la section 2.1.

SOUS-OBJECTIF 1.1.1 : ACCROÎTRE LA PROPORTION D'ENTREPRISES QUI AXENT LEUR STRATÉGIE D'AFFAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 2 : Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables

Indicateur 2.1 : Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	50 projets	100 projets	160 projets	230 projets	310 projets
Résultats	107 projets	235 projets			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les 235 projets ont été réalisés grâce aux programmes du Ministère ci-dessous ainsi qu'à des initiatives de partenaires ayant reçu le soutien financier du MAPAQ :

Programmes normés du Ministère :

- Programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité
- Programme Compétitivité et environnement : transformation laitière et des viandes
- Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire

24. Le résultat a été corrigé depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2023-2024.

Initiatives de partenaires :

- Le MAPAQ et Inno-centre ont conclu une entente permettant à Inno-centre d'offrir des services-conseils de haut niveau d'expertise aux entreprises de transformation alimentaire afin qu'elles répondent aux enjeux auxquels elles sont confrontées dans l'implantation de pratiques responsables.
- Le Fonds d'action québécois pour le développement durable administre la mesure Écoemballage+ destinée aux entreprises bioalimentaires qui vise à soutenir l'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables.

SOUS-OBJECTIF 1.1.2 : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Action 3 : Encourager l'économie circulaire

Indicateur 3.1 : Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	39 projets	49 projets	59 projets	69 projets	79 projets
Résultats	74 projets ²⁵	146 projets			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les 146 projets ont été réalisés grâce aux programmes du Ministère ci-dessous ainsi qu'à des initiatives de partenaires ayant reçu le soutien financier du MAPAQ :

Programmes normés du Ministère :

- Programme Alimentation santé 2022-2025
- Programme Compétitivité et environnement : transformation laitière et des viandes
- Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028
- Programme Prime-Vert
- Fonds des pêches du Québec 2019-2026
- Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales 2023-2026

Initiatives de partenaires :

- Le Consortium de recherche et d'innovation sur la transformation alimentaire (RITA) est une initiative née au campus Macdonald de l'Université McGill en 2017 qui vise à soutenir le secteur de la transformation bioalimentaire du Québec en catalysant l'innovation et le transfert de connaissances entre le milieu de la recherche et l'industrie.
- Le laboratoire d'accélération en économie circulaire pour le secteur bioalimentaire est une initiative qui vise à déterminer, de concert avec les parties prenantes, les freins et les leviers de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans le secteur bioalimentaire au Québec et à cocréer, par des projets d'expérimentation innovants, des solutions visant la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires à la source.

25. Le résultat a été corrigé depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2023-2024.

- Le Programme d'aide financière au développement des infrastructures d'entreposage des Banques alimentaires du Québec vise à appuyer les membres des Banques alimentaires du Québec dans leurs projets d'investissement, notamment par l'achat d'équipements (réfrigération, congélation et transformation) et des projets de constructions (réaménagement, agrandissement de locaux ou de sites d'entreposage ou de transformation).

SOUS-OBJECTIF 1.1.3 : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES TECHNOLOGIES PROPRES

Action 4 : Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité

Indicateur 4.1 : Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	60 M\$	80 M\$	100 M\$	115 M\$	135 M\$
Résultats	56,90 M\$	87,41 M\$			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le Ministère a poursuivi le déploiement d'initiatives contribuant au développement des filières vertes et des technologies propres, et ce, autant dans les sous-secteurs de l'agriculture, des pêcheries et de l'aquaculture qu'en transformation alimentaire, couvrant ainsi l'ensemble du secteur bioalimentaire. De nouvelles initiatives du MAPAQ favorisant l'optimisation de la consommation des ressources et la réduction des répercussions négatives des activités du secteur bioalimentaire sur l'environnement seront définies et intégrées au suivi de la cible pour les prochaines années financières.

SOUS-OBJECTIF 1.2.1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES VERTES

Action 5 : Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030

Indicateur 5.1 : Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l'un des thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	Développement d'une offre de formation continue	5 % annuellement	8 % annuellement	10 % annuellement	15 % annuellement
Résultats	Offre de formation continue développée	10,6 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les formations continues s'inscrivent dans les projets soutenus financièrement dans le cadre du volet Appui au développement des compétences et de l'expertise des conseillers du Programme services-conseils 2023-2028. Les projets de mentorat en gestion intégrée des ennemis des cultures relativement aux grandes cultures et à la fertilisation (organique et minérale) dans le secteur des grandes cultures ont été sélectionnés à la suite de l'appel de projets de l'automne 2023. Le mentorat a commencé en 2024-2025.

Les projets Formation sur le diagnostic de l'état de santé des sols et Compo-stage : notions théoriques et considérations pratiques pour le compostage à la ferme ont été retenus à la suite de l'appel de projets de l'automne 2024. Ces formations, destinées aux conseillers, seront menées en 2025-2026.

SOUS-OBJECTIF 1.3.1 : ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES PRODUITS ET SERVICES DURABLES SUR LE MARCHÉ

Action 6 : Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé

Indicateur 6.1 : Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	35 projets	50 projets	60 projets	75 projets	90 projets
Résultats	39 projets	69 projets			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les projets ont été soutenus grâce aux programmes du Ministère suivants :

- **Programme Alimentation santé 2022-2025 :** Par du soutien à la réalisation d'études diagnostiques, au développement et à la modification de la valeur nutritive d'aliments transformés et aux activités et projets structurants, le programme vise à augmenter, d'ici le 31 mars 2025, le nombre d'aliments de bonne qualité nutritive, d'aliments à valeur nutritive améliorée et d'aliments à valeur santé parmi les aliments transformés et offerts au Québec.
- **Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028 :** Le volet 2 du programme – Recherche appliquée, développement expérimental et adaptation technologique – vise à accroître le développement de connaissances appliquées en réponse aux enjeux du secteur bioalimentaire du Québec et l'adaptation des connaissances et des technologies existantes aux conditions particulières de ce secteur.

SOUS-OBJECTIF 1.3.2 : FACILITER LES CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET LOCAUX

Action 7 : Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel

Indicateur 7.1 : Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	≥ 85 % (± 5 %)	92 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)
Résultats	92 %	93 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Voir les explications de l'indicateur 1 du Plan stratégique à la section 2.1.

SOUS-OBJECTIF 2.1.2 : AMÉLIORER L'ÉTAT DE SITUATION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES DU QUÉBEC

Action 8 : Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole

Indicateur 8.1 : Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	4,5 % annuellement	5 % annuellement	5,5 % annuellement	6 % annuellement	6,5 % annuellement
Résultats	6,9 %	8 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible prévue en 2024-2025 est atteinte. Le secteur bioalimentaire contribue de plus en plus à la conservation de la biodiversité. Les bénéfices sont multiples, à la fois en phytoprotection, en santé des sols et en productivité. Deux programmes du MAPAQ soutiennent ces initiatives :

- Prime-Vert offre une aide financière pour l'implantation d'aménagements favorables à la biodiversité;
- L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales offre une aide financière aux producteurs pour la perte de superficie cultivable occasionnée par l'implantation de ces aménagements.

SOUS-OBJECTIF 2.2.1 : FAVORISER LES AMÉNAGEMENTS ET LES PRATIQUES AGRICOLES, FORESTIÈRES, AQUACOLES ET DE PÊCHES DURABLES

Action 9 : Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles

Indicateur 9.1 : Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	Calcul de la mesure du nombre d'actions durables	+ 5 % (par rapport à la mesure de départ)	+ 6 % (par rapport à la mesure de départ)	+ 7 % (par rapport à la mesure de départ)	+ 7 % (par rapport à la mesure de départ)
Résultats	42 817 actions durables	+ 15 % (par rapport à la mesure de départ)			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, il y a eu une hausse de 15 % des actions durables réalisées par des entreprises du secteur bioalimentaire primaire par rapport à l'an dernier. Cela correspond à 6 288 actions de plus, pour un total de 49 105. Le Ministère a donc atteint la cible qu'il s'était fixée en soutenant ces entreprises par l'entremise de ses programmes d'aide financière.

SOUS-OBJECTIF 2.2.2 : PRÉVENIR LES EFFETS SUR LA SANTÉ ASSOCIÉS À LA DÉGRADATION DE LA NATURE

Action 10 : Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement

Indicateur 10.1 : Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	9,5 % annuellement	10 % annuellement	10,5 % annuellement	11 % annuellement	11,5 % annuellement
Résultats	8,6 %	10,6 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

PoPour l'année 2024-2025, le Ministère est parvenu à faire augmenter la proportion d'entreprises agricoles engagées dans la réduction de l'usage de pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement par rapport à la situation de départ. Le programme Prime-Vert, lancé le 16 janvier 2024, était pleinement opérationnel en 2024-2025, alors qu'une nouvelle période d'inscription pour la Rétribution agroenvironnementale a été lancée le 5 mars 2025. Comme le nombre total d'entreprises visées est demeuré stable, cela a permis d'accroître la proportion d'entreprises agricoles ayant mis en place des actions en ce sens.

SOUS-OBJECTIF 3.1.1 : RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS EN OFFRANT DES SOLUTIONS DURABLES

Action 11 : Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires

Indicateur 11.1 : Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	0,9 G\$	1,2 G\$	1,5 G\$	1,8 G\$	1,8 G\$
Résultats	1,7 G\$ ²⁶	2,3 G\$			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Voir l'explication de l'indicateur 3 du Plan stratégique à la section 2.1.

26. Le résultat a été corrigé depuis la parution du Rapport annuel 2023-2024.

SOUS-OBJECTIF 3.2.3 : CRÉER DES CONDITIONS SÉCURITAIRES ET FAVORABLES À L'INTÉGRATION DE TOUS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Action 12 : Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées

Indicateur 12.1 : Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	1 activité annuellement	2 activités annuellement	2 activités annuellement	2 activités annuellement	2 activités annuellement
Résultats	1 activité réalisée	2 activités réalisées			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Durant l'année 2024-2025, des activités de sensibilisation ont été proposées au personnel du MAPAQ en lien avec les autochtones, les membres de minorités visibles et la communauté LGBTQ+. Des publications du MAPAQ portent également sur les personnes handicapées.

SOUS-OBJECTIF 5.1.1 : ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Action 13 : Évaluer la durabilité des interventions ministérielles

Indicateur 13.1 : Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %	100 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour s'assurer que l'ensemble des interventions structurantes font l'objet d'une évaluation de la durabilité, un recensement a été réalisé dans l'ensemble du Ministère avec la collaboration et la concertation de toutes les directions. Les interventions structurantes comprennent la planification stratégique, les actions menant à la transmission d'un mémoire au Conseil des ministres, les programmes de soutien financier normés présentés au Conseil du trésor et d'autres interventions jugées structurantes par le MAPAQ, comme l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans ministériels. Des suivis périodiques ont été réalisés afin de s'assurer que les responsables des interventions ont reçu l'accompagnement nécessaire pour que le développement durable soit pris en compte dans toutes les interventions structurantes du MAPAQ.

SOUS-OBJECTIF 5.2.1 : SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION QUÉBÉCOISES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 14 : Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires

Indicateur 14.1 : Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	147 M\$	230 M\$	294 M\$	358 M\$	420 M\$
Résultats	189,8 M\$	298,7 M\$			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Voir l'explication de l'indicateur 7 du Plan stratégique à la section 2.1.

SOUS-OBJECTIF 5.3.4 : ACCROÎTRE LA PART DES PROGRAMMES NORMÉS QUI INCLUENT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ

Action 15 : Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité

Indicateur 15.1 : Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	62 %	63 %	64 %	65 %	65 %
Résultats	77 %	75 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, 75 % des programmes du MAPAQ en vigueur, soit 18 programmes sur 24, prévoyaient des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité. Ce résultat est supérieur à la cible établie pour le 31 mars 2025, ce qui illustre les efforts du Ministère en matière de financement durable.

SOUS-OBJECTIF 5.3.4 : ACCROÎTRE LA PART DES PROGRAMMES NORMÉS QUI INCLUENT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ

Action 16 : Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité

Indicateur 16.1 : Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	25 %	75 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	72 %	95 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les formulaires d'analyse des dossiers de commandites ont été modifiés afin d'ajouter une section *Contribution au développement durable*. Cette section permet de décrire comment le demandeur intègre des pratiques responsables dans l'organisation de l'initiative pour laquelle une commandite est demandée au Ministère.

SOUS-OBJECTIF 5.4.1 : AUGMENTER LA PART DES ACQUISITIONS RESPONSABLES

Action 17 : Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ

Indicateur 17.1 : Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	23 % annuellement	25 % annuellement	35 % annuellement	45 % annuellement	50 % annuellement
Résultats	51,85 %	45 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour atteindre la cible fixée, une sensibilisation aux acquisitions responsables auprès des utilisateurs du système électronique d'appels d'offres (SEAO) est faite lors de la publication des appels d'offres par la transmission d'un formulaire contenant les indicateurs d'acquisition responsable considérés. Un guide des indicateurs d'acquisition responsable est également mis à la disposition des fournisseurs.

SOUS-OBJECTIF 5.5.1 : AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX

Action 18 : Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ

Indicateur 18.1 : Indice de maturité numérique responsable

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	25 %	33 %	53 %	59 %	60 %
Résultats	25,76 %	34,85 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour atteindre un niveau avancé de maturité numérique responsable d'ici 2028, le MAPAQ a planifié les actions à réaliser, notamment l'intégration de pratiques écoresponsables dans sa gestion des ressources informationnelles. Notons que l'indice de maturité numérique responsable est obtenu en remplissant un questionnaire fourni par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

SOUS-OBJECTIF 5.7.1 : ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Action 19 : Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles

Indicateur 19.1 : Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	25 % annuellement	50 % annuellement	75 % annuellement	100 % annuellement	100 % annuellement
Résultats	0%	20 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible de 50 % des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles n'a pas été atteinte pour 2024-2025. À noter que la mise en place des mesures de contrôle visant à relever les contrats intégrant cette clause n'a été ajoutée qu'en cours d'année. Par conséquent, les résultats pour 2024-2025 sont partiels. Les outils sont toutefois pleinement déployés pour les prochaines années financières.

SOUS-OBJECTIF 5.8.1 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS ET LOURDS DE L'ÉTAT

Action 20 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ

Indicateur 20.1 : Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	Calcul de la mesure au 1 ^{er} avril 2023	- 2,5 % par rapport à la mesure de départ	- 5 % par rapport à la mesure de départ	- 7,5 % par rapport à la mesure de départ	- 10 % par rapport à la mesure de départ
Résultats	161 615 litres de carburant	+ 7 % par rapport à la mesure de départ			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, on a constaté une augmentation de 7 % de la consommation attribuable à une hausse des déplacements du personnel du MAPAQ. De plus, divers enjeux ont affecté la disponibilité des bornes de recharge pour une vingtaine de véhicules hybrides appartenant à la flotte du MAPAQ.

SOUS-OBJECTIF 5.8.2 : ACCROÎTRE LA PART MODALE DU TRANSPORT ACTIF, DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SOLUTIONS DE RECHANGE À L'AUTO-SOLO CHEZ LES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Action 21 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ

Indicateur 21.1 : Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	60 % annuellement	65 % annuellement	70 % annuellement	75 % annuellement	80 % annuellement
Résultats	61,81 %	68,67 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Une activité sous la forme d'un jeu-questionnaire sur la mobilité durable a été mise au point pour faire découvrir les aspects de la mobilité durable qui pourraient encourager les employés du MAPAQ à changer leurs habitudes de déplacement. Cette activité a été partagée à l'ensemble du personnel via l'Intranet ministériel en plus d'être relayée par des membres de la haute direction.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024

Rapport de la commissaire au développement durable

Avril 2024

Pratiques agricoles : santé et conservation des sols

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>Acquérir les connaissances nécessaires quant à l'état de santé des sols et son évolution ainsi qu'aux pratiques agricoles qui ont cours, pour être en mesure de mieux définir les enjeux, établir les priorités et soutenir ses décisions.</p>	<p>Mettre en place un mécanisme de suivi de l'état de la santé des sols.</p> <p>Un groupe d'experts sera consulté concernant un projet de suivi prévisionnel.</p> <p>Mettre en place un mécanisme de suivi des pratiques agricoles qui ont cours en lien avec la santé des sols.</p> <p>Un document d'analyse a été élaboré et une consultation d'experts est prévue.</p>
<p>Orienter de manière plus efficace les producteurs agricoles pour les amener à adopter plus rapidement des pratiques agricoles durables favorisant la santé et la conservation des sols.</p>	<p>Élaborer un plan d'intervention en santé des sols.</p> <p>Une consultation d'environ 125 personnes a été réalisée et un plan d'intervention préliminaire a été déposé à l'interne.</p> <p>Améliorer la diffusion d'outils diagnostiques et d'informations en santé des sols.</p> <p>Bonifier l'offre de formations en santé des sols pour les producteurs et les conseillers.</p> <p>Ces mesures sont en cours d'élaboration.</p> <p>Réviser les indicateurs en santé des sols dans le Programme services-conseils.</p> <p>Une analyse est en cours.</p>

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>S'assurer que les mesures mises en place pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles durables favorisant la santé et la conservation des sols sont efficaces, et qu'il fait un suivi suffisant de ces mesures.</p>	<p>Établir et suivre de nouvelles mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité dans le Programme d'assurance récolte en collaboration avec La Financière agricole du Québec (FADQ).</p> <p>Cette mesure est en cours de réalisation. Un comité directeur MAPAQ-FADQ a été mis en place et un projet pilote a été annoncé le 7 mai 2025 par la FADQ.</p> <p>Analyser la Rétribution agroenvironnementale de façon à aborder, au moyen d'une série de questions, le positionnement et la valeur ajoutée de celle-ci dans la réalisation des objectifs du plan d'agriculture durable (PAD).</p> <p>Un rapport d'analyse préparé par la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) était en cours en 2024-2025.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des initiatives en agroenvironnement visant à augmenter le taux de participation.</p> <p>Intégrer dans des programmes ou initiatives ministérielles du MAPAQ des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité qui favorisent la santé des sols et en faire le suivi.</p> <p>Produire un bilan à la fin des programmes Prime-Vert et Programme services-conseils afin de mesurer leur effet sur l'adoption des pratiques en lien avec la santé des sols par les entreprises agricoles.</p> <p>Ces trois dernières mesures sont inscrites au plan d'action pour l'application des recommandations et sont planifiées à l'automne 2025.</p>

Protection du territoire agricole

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>Établir des orientations précises pour la protection et la mise en valeur du territoire agricole notamment en ce qui a trait aux enjeux qui menacent sa pérennité, et en assurer la mise en œuvre.</p>	<p>Définir des orientations en matière de protection et de mise en valeur du territoire agricole dans le cadre de la nouvelle Politique bioalimentaire.</p> <p>Répondre aux principaux enjeux soulevés lors de la Consultation sur le territoire et les activités agricoles par différentes mesures regroupées dans un plan de mise en œuvre.</p> <p>Ces mesures sont en cours de réalisation.</p>
<p>Prendre les moyens pour contrer les enjeux liés à la protection et à la mise en valeur du territoire agricole, notamment par la mise en place de mesures incitatives et l'utilisation des outils à sa disposition.</p>	<p>Créer un nouveau fonds d'investissement pour la relève agricole.</p> <p>Cette mesure s'est concrétisée par la prise du décret n° 1661-2024 du 27 novembre 2024 concernant la participation du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, à ce fonds d'investissement.</p> <p>Actualiser les outils d'accompagnement et le système de suivi pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole.</p> <p>Cette mesure est en cours de réalisation.</p> <p>Optimiser le soutien du Ministère en matière de mise en valeur du territoire et d'établissement de la relève agricole.</p> <p>La première étape de cette mesure, soit la recension des mesures et des programmes en vigueur contribuant significativement à la mise en valeur du territoire agricole ou à l'établissement de la relève agricole, a été complétée en 2024-2025.</p>
<p>Recueillir les données suffisantes pour avoir un portrait du territoire agricole et suivre l'évolution de ses interventions afin d'être en mesure d'apporter les ajustements au besoin.²⁷</p>	<p>Accroître la qualité et la disponibilité des données concernant le territoire et les activités agricoles.</p> <p>Cette mesure est en cours de réalisation.</p>

27. Cette recommandation est suivie par le MAPAQ en collaboration avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Priorités régionales

L'objectif central de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (SAOVT), dont l'exercice de révision a été reporté jusqu'au 31 décembre 2024, va comme suit : le MAPAQ doit reprendre aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire et travailler à faire avancer les dossiers prioritaires des régions. Cette section présente par région les différentes réponses du MAPAQ aux priorités relevées dans le cadre de cette SAOVT et l'état de réalisation de chacune d'elles au 31 mars 2025.

Le MAPAQ s'est engagé à poursuivre les initiatives afin de participer activement à l'occupation et la vitalité du territoire. Cet engagement s'inscrit dans la nouvelle SAOVT 2025-2029, annoncée en février 2025. Pour ce faire, les directions régionales mettront en œuvre des actions pour le développement bioalimentaire dans l'ensemble des régions du Québec au cours des quatre prochaines années.

Au 31 mars 2025, l'état d'avancement général des actions se résume ainsi :

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
17	0	0	51	3	69	4	0	0	127

01- BAS-SAINT-LAURENT

Priorité : Agir pour l'attractivité de la région

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la réalisation des actions énoncées dans le plan d'action régional du Comité agrotourisme de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent	Réalisée
Réaliser un inventaire et une caractérisation des bâtiments agricoles inutilisés à des fins agricoles au Bas-Saint-Laurent	Abandonnée

Priorité : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent dans le déploiement du projet d'incubateur d'entreprises agricoles de la région	Réalisée
Réaliser un salon de l'établissement pour la relève agricole	Réalisée

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer à la mise en place d'une formation adaptée au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	En suspens

Priorité : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes renouvelables

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la réalisation des actions énoncées dans le plan d'action régional du Comité biologique de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent	En cours
Planifier un déploiement à plus grande échelle du projet de cohorte en développement durable	Réalisée
Collaborer au projet de valorisation des terres agricoles dévalorisées par l'implantation de panic érigé afin de répondre au besoin de litière dans la région du Bas-Saint-Laurent	Réalisée

02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité : Consolider la main-d'œuvre

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer l'instauration d'un service de travailleur de rang sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Réalisée
Soutenir la mise en place d'une coopérative offrant un service de remplacement agricole	Réalisée

Priorité : Assurer le développement des communautés

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer à la démarche Borée qui vise l'augmentation de l'autonomie alimentaire	Réalisée
Favoriser le Projet de mutualisation du transport et de l'approvisionnement	Réalisée

Priorité : Positionner l'agriculture et l'agroalimentaire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer à la stratégie de positionnement Zone boréale	Réalisée

Actions/Réponses	État de la réalisation
Transformer le Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à l'agriculture durable	Réalisée
Réaliser un diagnostic territorial du développement de la production biologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'évaluation des potentialités de la conversion à l'agriculture biologique pour les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région	Réalisée

03- CAPITALE-NATIONALE

Priorité : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

Actions/Réponses	État de la réalisation
S'impliquer de manière soutenue à la mise en œuvre de l'entente sectorielle 2023-2025 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires visant principalement à accroître, pour les consommateurs, l'offre et l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis	En cours
Favoriser le maillage entre les grossistes en distribution alimentaire, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans afin de positionner les produits de la région dans le milieu de l'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel et dans le commerce alimentaire au détail	En cours
Consolider les activités du camp d'entraînement agricole de la région	En cours

Priorité : Développer les infrastructures touristiques

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme	En cours
Appuyer le rayonnement et le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région de Québec	Réalisée

04- MAURICIE

Priorité : Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la régionalisation de l'initiative Cultive le partage (anciennement Mauricie Récolte)	Réalisée
Participer activement à la mise en place d'un réseau de partenaires engagés dans l'accès à la saine alimentation pour tous	Réalisée
Soutenir financièrement et professionnellement le démarrage de trois projets d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires	
MRC des Chenaux	Réalisée
MRC de Maskinongé	Réalisée
Trois-Rivières	Réalisée

Priorité : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le renouvellement de l'entente sectorielle de développement agricole et agroalimentaire et contribuer à sa mise en œuvre	Réalisée
Participer au projet Avenir entreprises agricoles de la Mauricie ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative L'ARTERRE	En cours
Soutenir la réalisation du projet Inventorier, valoriser et promouvoir l'ensemble des actifs agricoles inutilisés dans la région	Réalisée

Priorité : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer au développement du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre	Réalisée
Participer à la concertation et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action agroenvironnemental régional de la Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie	En cours
Contribuer financièrement et offrir un soutien professionnel à AgrÉcoles dans la mise en œuvre de son projet L'agroalimentaire s'invite à l'école	Réalisée

05 - ESTRIE

Priorité : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Renouveler l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie	Réalisée
Accompagner les partenaires du secteur bioalimentaire dans l'identification et le développement de filières distinctives pour l'Estrie	
Développement d'une filière acéricole	En cours
Développement de la Filière des plantes fourragères pérennes et de l'agriculture régénératrice	Réalisée
Développement d'une filière chanvre	Abandonnée

06- MONTRÉAL

Priorité : Instaurer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2019-2021	Réalisée
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2021-2023	Réalisée

Priorité : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Actions/Réponses	État de la réalisation
Réaliser un diagnostic sectoriel du secteur bioalimentaire montréalais	Réalisée
Appuyer l'intégration d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire associé au plan de relance de la Ville	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation en agriculture et en transformation alimentaire	Réalisée

Priorité : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Réaliser l'étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale	Réalisée
Réaliser l'analyse sur le potentiel des épiceries solidaires (entreprises d'économie sociale) pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux, en incluant un comparatif avec d'autres villes et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes	Réalisée
Soutenir le Conseil du système alimentaire montréalais	En cours

07- OUTAOUAIS

Priorité : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les actions prioritaires dans le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025	Réalisée
Soutenir le développement des circuits Croquez l'Outaouais! (anciennement le Parcours Outaouais gourmet) et participer activement aux rencontres du comité régional de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand en Outaouais	En cours

Priorité : Construire une identité régionale forte

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la campagne régionale Croquez l'Outaouais!	Réalisée
Soutenir la Fête gourmande de l'Outaouais	Abandonnée

Priorité : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la réalisation de la mise à jour du PDZA de la MRC de Pontiac et de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	En cours
Soutenir le projet pilote des plastiques agricoles du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	Réalisée

08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer au maintien d'une offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire	En cours

Priorité : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer à divers comités concernant la promotion du développement agroalimentaire de la région	En cours

Priorité : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à l'élaboration d'ententes sectorielles	Réalisée
Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration et la révision des PDZA	En cours
Accompagner et soutenir financièrement les MRC pour la mise en œuvre des actions énoncées dans les PDZA	En cours

09- CÔTE-NORD

Priorité : Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

Actions/Réponses	État de la réalisation
Favoriser le bioalimentaire comme moyen de diversification économique des villages en dévitalisation	En cours
Collaborer aux projets de tourisme bioalimentaire et de mise en marché de proximité	Réalisée
Favoriser les projets de transformation alimentaire en région	En cours
Soutenir les nouvelles avenues de développement du bioalimentaire	En cours

Priorité : Agir en synergie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Travailler en concertation avec les instances municipales et les communautés autochtones pour développer le secteur bioalimentaire de la Côte-Nord	En cours
Travailler en concertation avec différents ministères et organismes locaux et régionaux pour dynamiser le secteur bioalimentaire de la Côte-Nord	En cours

10- NORD-DU-QUÉBEC

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique

Action/Réponse	État de la réalisation
Accompagner et soutenir financièrement, par l'entremise de l'entente spécifique, l'Administration régionale Kativik pour la mise en place de projets sur son territoire	En cours

11- GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité : Participer au développement économique et à la création d'emplois

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer au comité de la relève agricole de la région	En cours
Contribuer à la modernisation et à la mise en place d'infrastructures d'innovation et de service au sein de l'industrie des pêches	Réalisée
Contribuer à la réalisation des actions établies par le comité régional de la relève en capture, notamment en bonifiant l'offre de service à la clientèle et d'accompagnement	Réalisée
Accompagner La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le déploiement de son service de distribution de produits bioalimentaires	En cours

Priorité : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres

Actions/Réponses	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'entente sectorielle 2022-2026 pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires	En cours
Collaborer aux comités Transformation, Promotion et Commercialisation de Gaspésie Gourmande	
Transformation	En suspens
Promotion	En cours
Commercialisation	En cours
Soutenir la promotion et la commercialisation des produits issus des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie	Réalisée
Favoriser la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales de la Gaspésie	En suspens

Priorité : Consolider et diversifier l'économie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner les pêcheurs, jeunes et moins jeunes, pour les aider à s'établir dans le secteur des pêches	Réalisée
Collaborer avec le milieu en soutenant la promotion et la commercialisation des produits bioalimentaires, dont ceux issus des pêches et de l'aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine	Réalisée
Collaborer avec le milieu par le soutien à la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture des Îles de-la-Madeleine	Réalisée

Actions/Réponses	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'entente fédérale-provinciale pour le soutien au secteur des poissons et fruits de mer	Réalisée
Moduler les interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes structurelles liés au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine	Réalisée
Accompagner le secteur afin de mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'industrie du phoque	Réalisée
Collaborer et soutenir les démarches pour la mise à niveau et l'agrandissement des installations d'abattage et de transformation des viandes	En cours
Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle en soutien à la concertation du secteur agroalimentaire et à la réalisation de projets de développement agroalimentaire	En cours
Collaborer au projet Terrafoin aux Îles-de-la-Madeleine	Réalisée

12- CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional

Action/Réponse	État de la réalisation
Favoriser la concertation des partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux afin de dynamiser l'action sur le terrain par le développement et la mise en œuvre de projets structurants, notamment en contribuant de manière significative aux actions inscrites à la Feuille de route régionale de la Politique bioalimentaire	En cours

Priorité : Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2024-2028	En cours
Appuyer le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches	Réalisée

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les plans de gestion des matières résiduelles ou la gestion des matières résiduelles dans les entreprises agricoles	En cours
Collaborer aux projets d'implantation ou de maintien de bandes riveraines dans des rivières où la dégradation de la qualité de l'eau provient majoritairement du secteur agricole	En cours
Mobiliser les acteurs concernés contre la perte de la biodiversité à la ferme par la lutte aux plantes envahissantes ou toxiques	En cours

13- LAVAL

Priorité : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

Action/Réponse	État de la réalisation
Contribuer au soutien technique et financier d'un projet d'économie sociale visant à accroître la sécurité alimentaire des populations défavorisées	Réalisée

Priorité : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le développement du secteur bioalimentaire lavallois par la concertation des partenaires et la mise en œuvre de projets structurants	Réalisée
Soutenir la révision du PDZA	Réalisée

Priorité : Appuyer la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques — Une ville écoresponsable et résiliente

Action/Réponse	État de la réalisation
Appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques visant le secteur agricole	En cours

14- LANAUDIÈRE

Priorité : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire 2020-2023	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème d'entrepreneuriat et d'innovation en agriculture	Réalisée

Priorité : Soutenir la relève d'entreprises

Action/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le service de maillage L'ARTERRE pour les six MRC de Lanaudière	Réalisée

Priorité : Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir l'image de marque Goûtez Lanaudière!	Réalisée
Soutenir la politique d'achat local institutionnel	Réalisée

15- LAURENTIDES

Priorité : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023 Mes Laurentides, j'en mange et de l'entente sectorielle qui en découle	En cours

Priorité : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer les MRC dans la mise en œuvre et la révision de leur PDZA	En cours
Soutenir la promotion de l'identifiant régional Mes Laurentides, j'en mange	En cours

Priorité : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer le démarrage et le transfert d'entreprises agroalimentaires ainsi que le développement de nouveaux modèles d'affaires	Réalisée
Appuyer le développement de nouvelles filières bioalimentaires	
MRC d'Argenteuil	Réalisée
MRC des Laurentides	Réalisée
MRC d'Antoine-Labelle	Réalisée

16- MONTÉRÉGIE

Priorité : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec les agents de maillage des banques de terres	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement pour la forêt	En cours
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle bioalimentaire	En cours
Collaborer à la campagne de sensibilisation Notre campagne, un milieu de vie à partager	Réalisée

Priorité : Créer la richesse par l'économie et l'innovation

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec TransformAction et son Réseau Agile et Connecté	En cours
Collaborer à la mise en valeur d'une image de marque	En cours

Priorité : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec le Centre d'emploi agricole de l'Union des producteurs agricoles (UPA)	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle pour le développement de l'économie et de la main-d'œuvre	En cours

17- CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner les partenaires dans la pérennisation du service L'ARTERRE	Réalisée
Offrir un accompagnement professionnel et financier pour la réalisation du projet Communauté de fermiers de L'Érable	Réalisée
Participer au comité régional agricole de la MRC de L'Érable pour la mise en œuvre du projet Ferme 59	Réalisée

Priorité : Valoriser le milieu agricole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer au renouvellement de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire	Réalisée
Participer activement aux travaux du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre	Réalisée
Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du projet régional visant la commercialisation des produits régionaux	En cours
Accompagner professionnellement et financièrement un projet d'intégration de la main-d'œuvre agricole	Réalisée
Participer au projet régional de service d'accompagnement des producteurs pour une meilleure gestion des cours d'eau et des bandes riveraines	En cours
Accompagner professionnellement les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels	Réalisée
Accompagner professionnellement les partenaires dans un projet de caractérisation des friches à des fins de remise en culture dans la MRC d'Arthabaska	Réalisée

Priorité : Assurer des services de proximité

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer professionnellement au projet Portrait diagnostique du système alimentaire durable du Centre du-Québec	Réalisée
Participer avec les partenaires à la mise en place d'un espace de propulsion de projets liés à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire	Abandonnée

Actions ou réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Décentralisation

Actions/Réponses	État de réalisation
Animer le groupe de partenaires « Territoires » dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire. Ce groupe est composé de représentants de la Ville de Montréal, de la Ville de Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec ainsi que du Regroupement des tables de concertation bioalimentaire du Québec	En cours
Consulter le milieu municipal dans le développement ou la révision de mesures concernant les municipalités	En cours

Délégation

Actions/Réponses	État de réalisation
Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire se concrétisant par la signature d'ententes sectorielles. À cette fin, un indicateur de suivi était déjà inscrit dans le Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ et un nouvel indicateur figure dans le Plan stratégique 2023-2027.	En cours
Réviser le programme Territoires : priorités bioalimentaires afin de mieux intégrer le principe de délégation en offrant les moyens et la souplesse nécessaires pour répondre à la diversité des enjeux de planification et de développement reconnus et priorités par les acteurs du milieu, notamment les MRC	Réalisée

Régionalisation

Action/Réponse	État de réalisation
Mettre en œuvre un chantier de travail visant la définition et l'adoption d'une meilleure approche d'intervention ministérielle à l'égard du développement territorial. Plus particulièrement, ce chantier visera à déterminer les principes clés et les modalités concrètes à intégrer aux programmes pour assurer modulation, souplesse, agilité et équité de l'intervention en fonction des spécificités territoriales	Réalisée

4.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives a été sanctionnée le 30 mai 2024. Cette loi a apporté des modifications importantes à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP).

Depuis le 30 novembre 2024, les organisations assujetties à l'article 18 de la LFDAROP n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés. Le rôle de responsable du suivi des divulgations est également aboli, sauf pour terminer le traitement des divulgations reçues avant cette date.

Ainsi le tableau ci-dessous présente les informations concernant les divulgations reçues et traitées entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2024.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2024-2025	2024-2025
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 ^{er} avril et le 29 novembre 2024	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)	S.O.
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	S.O.
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S.O.
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	S.O.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	172	12,42	173	12,22	168	11,86
Membres des minorités ethniques	20	1,44	25	1,77	27	1,91
Personnes handicapées	21	1,52	17	1,20	14	0,99
Personnes autochtones	6	0,43	9	0,64	11	0,78
Femmes	896	64,69	942	66,53	938	66,24

À moins d'indications contraires, les cibles révisées sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028²⁸:

- Membres des minorités visibles : 16,6 %
- Membres des minorités ethniques : 4,0 %
- Personnes handicapées : 2,4 %
- Personnes autochtones : 1,0 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

28. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	7	8,24	7	7,87	7	7,29
Membres des minorités ethniques	1	1,18	1	1,12	1	1,04
Personnes handicapées	1	1,18	0	0,00	0	0,00
Personnes autochtones	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Femmes	39	45,88	41	46,07	44	45,83

À moins d'indications contraires, les cibles révisées sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028²⁹:

- Membres des minorités visibles : 7,1 %
- Membres des minorités ethniques : 3,0 %
- Personnes handicapées : 0,5 %
- Personnes autochtones : 1,2 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

29. Idem

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
<p>Afin de sensibiliser le personnel aux biais inconscients, le webinaire « Biais inconscients et stéréotypes : détecter et agir » a été inscrit à l'offre de formation à l'automne 2024. La promotion du webinaire en rediffusion a été faite en décembre.</p> <p>Les biais inconscients sont aussi traités dans la formation « Les entrevues de sélection » destinée aux gestionnaires.</p>	Tout le personnel	Tout le personnel
<p>Afin de sensibiliser le personnel aux différents types de handicaps, des capsules vidéo de témoignages de personnes ayant des incapacités ont été diffusées par le biais d'actualités et de brèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualités du 3 décembre 2024 Zone de partage du 26 novembre 2024 <p>La promotion de la série « Vestiaire » a aussi été faite sur l'intranet.</p>	Personnes handicapées	Tout le personnel
<p>En tout temps, le Ministère s'assure que tous disposent d'un environnement accessible et inclusif. Une offre en ergonomie est accessible dès l'entrée en fonction afin d'assurer l'adaptation du poste de travail et des outils numériques. Un poste de travail peut être aménagé dans ce cadre.</p>	Tout le personnel	Tout le personnel

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont un effet direct sur les entreprises de la province, en particulier celles œuvrant dans le secteur bioalimentaire. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le MAPAQ veille à intégrer les principes, les fondements et les exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision de son cadre législatif et réglementaire.

Application de la règle du « un pour un »

Au cours de la période 2024-2025, aucune nouvelle formalité administrative n'a été mise en application au MAPAQ. Il n'a donc pas été nécessaire d'appliquer la règle du « un pour un ».

Réalisations et résultats

Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a continué d'examiner l'ensemble de ses lois et règlements touchant les entreprises afin de s'assurer qu'ils restent adaptés et de réduire le fardeau réglementaire et administratif au strict nécessaire. Conformément aux recommandations du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, ce processus de révision est désormais intégré au Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025, lui-même rattaché au Plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.

Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Le Plan d'action 2020-2025 comprend quatre mesures spécifiques au MAPAQ.

Trois mesures sont en lien avec la refonte en cours du Règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29, r.1), dont deux sont encore en voie de réalisation :

- Exempter, sauf exception prévue par le règlement, un exploitant qui détient un permis de préparation d'aliments en vue de la vente de l'obligation de détenir un deuxième permis;
- Adapter la réglementation en fonction des marchés de proximité et revoir les exigences en ce qui a trait aux installations requises.

Une troisième mesure a été complétée à l'automne 2021 :

- Moderniser la *Loi sur les produits alimentaires* afin d'éviter un dédoublement des exigences par rapport à la réglementation fédérale.

La quatrième mesure porte sur le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et vise à :

- Simplifier les processus de collectes de renseignements liés à l'enregistrement des exploitants agricoles (modifications liées à cette mesure apportées en novembre 2020).

Le Plan d'action 2020-2025 prendra fin en décembre 2025. Bien que l'atteinte de toutes les cibles d'ici cette échéance soit peu probable, les travaux engagés se poursuivront. Par ailleurs, un nouveau plan d'action couvrant la période 2026-2029 sera bientôt mis en œuvre, et les efforts se poursuivront dans ce cadre.

Projet de loi 85 de type omnibus

Afin de contribuer à l'effort gouvernemental, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a déposé à l'hiver 2024-2025 le projet de loi 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif. À la demande du MAPAQ, ce projet de loi inclut les six mesures suivantes :

- Abolition du concept d'unité de maintien chaud ou froid;
- Retrait de l'obligation d'inscrire le numéro d'attestation du titulaire de formation de gestionnaire d'établissement alimentaire;
- Retrait de l'obligation pour les titulaires d'un permis de préparation alimentaire en vue de la vente au détail de détenir également le permis de vente en gros ou de restauration pour un même lieu;
- Retrait de l'obligation pour l'exploitant d'une usine laitière de détenir un permis de préparation ou de vente en gros de succédanés de produits laitiers pour un même lieu;
- Réduction du coût du permis d'exploitation d'établissement de préparation pour fin de vente en gros de succédanés de produits laitiers;
- Permission pour une personne, avec l'autorisation de l'exploitant, d'être accompagnée d'un chien dans une aire extérieure de service au public.

Pour les cinq premières mesures, les économies sont estimées à 1 540 717 \$, et 33 635 entreprises des secteurs suivants sont concernées : détaillants d'alimentation, services de restauration et débits de boisson, fabrication de produits laitiers, fabrication de produits de viande et préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer.

Allègement administratif

Plan de réduction des délais

Dans le cadre du chantier 2 du Plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a soumis au Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires son Plan de réduction des délais visant à améliorer la rapidité de traitement des demandes de la clientèle par le MAPAQ. Sur les 19 formalités ciblées par ce plan, 15 ont déjà été optimisées, le délai moyen étant égal ou inférieur à 14 jours. En 2024-2025, deux délais ont été significativement réduits : celui du permis d'exploitation d'un lieu où sont recueillis des chats ou des chiens (de 50 à 27 jours), ainsi que celui du permis de transport de lait ou de crème (de 90 à 7 jours). Ces réductions s'expliquent par une réorganisation et une augmentation de l'efficacité parmi les responsables de l'émission de ces permis.

Projet de Règlement modifiant le règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29 r.1)

Ce projet de règlement a modifié l'encadrement concernant la vente et l'entreposage des œufs non classés ainsi que des normes relatives aux produits laitiers et aux succédanés de produits laitiers. De plus, certains permis de distribution ont été fusionnés. Ces modifications ont permis d'alléger le fardeau administratif des entreprises.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025

En lien avec le premier objectif du Plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a présenté, au printemps 2021, son Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025. Ce plan détaille la démarche adoptée pour atteindre trois cibles précises : réduire de 10 % le nombre de formalités administratives, diminuer de 15 % leur volume, et abaisser de 20 % les coûts qui y sont associés. Le bilan intermédiaire 2024-2025, transmis au MEIE, responsable de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, fait état d'une réduction de quatre formalités sur un total de cinquante-cinq. La diminution du nombre de formalités étant fixée à 10 %, le MAPAQ devrait abolir cinq formalités en tout d'ici décembre 2025 pour atteindre la cible. Au 31 mars 2025, le MAPAQ a donc atteint 80 % de l'objectif. Six formalités ont affecté le coût de l'ensemble des formalités en 2024-2025. Pour l'ensemble des 51 formalités restantes, la diminution du coût a été de 0,6 %. À noter que cette amélioration porte la réduction du coût à 8,1 % depuis 2019. Cette diminution s'explique principalement par la formalité liée au Permis de restauration, de détail et de service moyennant rémunération. En effet, 9 % de la clientèle ont opté pour le paiement électronique plutôt que par chèque entre 2023 et 2024, ce qui a contribué à la réduction des coûts pour cette année.

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019³⁰

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de formalités administratives	55	55	55	55	51	51
Volume des formalités (en valeurs constantes)	1 382 440 \$	1 382 440 \$	1 382 440 \$	1 382 440 \$	1 379 557 \$	1 379 557 \$
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	4 434 798 \$	4 224 209 \$	4 158 974 \$	4 143 105 \$	4 100 762 \$	4 075 367 \$

Publications en matière d'allègement réglementaire

Il est possible de consulter les analyses d'impact réglementaires portant sur les projets de loi et les projets de règlement ainsi que les publications préalables de tout nouveau formulaire s'adressant aux entreprises en effectuant une recherche à partir du site Web [Québec.ca](http://Quebec.ca).

30. Les résultats présentés dans le tableau couvrent les périodes du 1^{er} avril au 31 mars pour chaque année. Ils ont été actualisés pour la période 2019-2025.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
835

Nombre de demandes traitées³¹, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
De 0 à 20 jours	804	0	0
De 21 à 30 jours	50	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	854	0	0

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	316	0	0	S.O.
Partiellement acceptée	189	0	0	1, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 33, 34, 36, 37, 39, 48, 53, 54, 59, 83, 87, 88
Refusée (entièrement)	117	0	0	36, 37, 39, 48, 53, 54, 59, 83, 87, 88
Autres	232	1	0	1, 13, 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	4

31. On entend par demandes traitées celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception peut être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. Ainsi, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées peuvent différer.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel? Avez-vous transmis le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non
Si oui, énumérer cette ou ces mesures	

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Non
Si oui, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	S.O.
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p>	<p>Non</p>
<p>Si oui, énumérez cette ou ces mesures :</p>	
<p>L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que la langue officielle ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?</p>	<p>27</p>
<p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable?</p>	<p>0</p>

4.9 Politique de financement des services publics

Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Bien ou service tarifé (ou groupe de biens et services)	Revenus perçus (\$)	Coûts des biens et services rendus (\$)	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux	17 561 122	50 597 786	35	35
Autres biens et services	2 871 975	7 179 937	40	40

Le niveau de financement atteint représente la proportion des coûts financée par les particuliers/entreprises, alors que la proportion résiduelle des coûts assumés par la collectivité est financée à même les impôts et les taxes.

Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Bien ou service tarifé (ou groupe de biens et services)	Méthode de fixation ³²	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux	En fonction du coût des services	12-2021	Annuelle, en vertu des lois et règlements spécifiques aux permis
Autres biens et services	En fonction du coût des services, de la valeur marchande ou par décision administrative	S.O.	Majoritairement annuelle, en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i> ou sans indexation

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, les tarifs des biens et services sont indexés annuellement au taux plafonné de 3 % conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLQ 2022, c. 29).

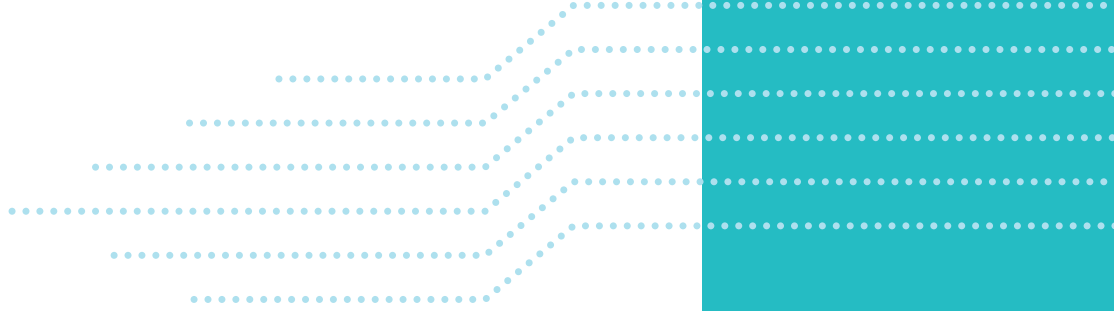
Pour les nouveaux biens et services :

En 2024-2025, aucun nouveau bien ou service tarifé n'est entré en vigueur.

Pour les biens et les services qui pourraient être tarifés :

Les biens et services non tarifés au Ministère dont les bénéficiaires profitent au public justifient la contribution de la collectivité par les impôts et les taxes.

32. Le tarif est fixé en fonction de la valeur marchande (MAG); en fonction du coût des services (CS); ou par décision administrative (DA).



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 